Wintzenheim

Affiché le 24 mars 2022

Le Maire
Serge NICOLE

MAIRIE DE WINTZENHEIM 68920

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 18 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mars, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :
Daniel LEROY - Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER – Dominique HEROLD - Carine NAGL - Ludovic CAMPITELLI – Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO – Clara BEAUFRAND – Sébastien LABOUREUR - Mireille WEISS - Emmanuel AQUINO – Nathalie PEREZ-GABIER - Benoît FREYBURGER - Jean-Marc KEMPF - Sandrine MEYER – Alexis STRUSS - Danièle ARNOLD - Corinne BUEB - Claude KLINGER-ZIND - Dominique CHERY - Jean-Marie MULLER

Pouvoirs :
Daniel OUGIER a donné pouvoir à Alexis STRUSS,
Christelle PFLEGER a donné pouvoir à Claude KLINGER-ZIND

Date de convocation : 11 mars 2022

Présents : 27
Pouvoirs : 2
Votants : 29

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Clara BEAUFRAND est désignée secrétaire de séance du conseil municipal du 18 mars 2022.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 décembre 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2021.

3. Compte de gestion du Budget Principal 2021

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice.
En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Extrait du compte de gestion du budget principal 2021

4. Bilan foncier 2021

Rapporteur : Denis ARNDT

Le législateur a imposé que *« le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal et soit annexé au compte administratif de la commune ».*

Les acquisitions avaient pour objet :

- La régularisation d'acte notarié sur le domaine public,
- Les aménagements extérieurs et le parking du pôle médical de Logelbach,
- L'acquisition d'une parcelle pour l'élargissement de la voirie,
- La rétrocession de voirie.

La vente d'un terrain s'est réalisée au bénéfice d'une entreprise dans la zone d'activités Europe. Le bilan durant l'année 2021 sera ainsi annexé au compte administratif :

	Date de l'acte	Référence Cadastrale	Superficie en m²	Adresse du bien	Nom du Vendeur/Acheteur	Prix	Date du CM
Vente	29/04/2021 (Vendeur) 03/05/2021 (Acquéreur)	27 – 586/69	676	Muehlfeld (ZAC Europe – rue des Champs)	COMMUNE/ SCI JOMALI (Hattermann)	43 940€	12/03/2021
Achat	14/06/2021	27 - 126	1 230	Strohsack	Mme FINCKER BLAZI Catherine	11 070€	12/06/2020
Achat	23/11/2021	57 - 227	1 361	Krummacker (rue du Mal Joffre)	SCHMITT Francine (SCHIELE)/COMMUNE	115 685	12/06/2020
Vente	08/09/2021	29 - 382,383, 384, 394, 400, 401, 402	225	Neufeld	COMMUNE/STENTZ	1 370,25€	12/06/2020

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal PREND ACTE de ce bilan foncier qui sera ainsi annexé au compte administratif 2021.

5. Election du Président de séance pour le point 6. et le point 11. de l'ordre du jour du conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :
« Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

A l'unanimité, Daniel LEROY EST ELU Président de séance du conseil municipal pour les points 6 et 11.

6. Approbation du Compte Administratif du Budget Principal 2022

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

En fonctionnement, **les recettes** se sont élevées à **7 496 307 €** et **les dépenses à 6 092 064 €** dégageant ainsi un **résultat positif de 1 404 243 €** (Résultat positif de 1 493 543 € en 2020).

En investissement, **les recettes** ont été de **8 637 603 €** et les **dépenses de 3 159 967 €** soit **un résultat positif de 5 477 636 €** (Résultat positif de 1 861 683 € en 2020).

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes réelles	7 003 360.90 €	7 369 412.30 €	14 372 773.20 €
Recettes d'ordre	492 946.44 €	1 268 191.40 €	1 761 137.84 €
Total recettes	**7 496 307.34 €**	**8 637 603.70 €**	**16 133 911.04 €**
Dépenses réelles	4 823 922.48 €	2 666 971.37 €	7 490 893.85 €
Dépenses d'ordre	1 268 141.58 €	492 996.26 €	1 761 137.84 €
Total dépenses	**6 092 064.06 €**	**3 159 967.63 €**	**9 252 031.69 €**
Résultats de l'exercice 2021	**1 404 243.28 €**	**5 477 636.07 €**	**6 881 879.35 €**
Affectation des résultats de l'exercice antérieur	**Fonctionnement**	**Investissement**	
Excédent de fonctionnement	**1 404 243.28 €**		**1 404 243.28 €**
Excédent d'investissement		**5 477 636.07 €**	**5 477 636.07 €**
Résultat reporté de l'exercice antérieur	**5 222 616.47 €**	**467 588.02 €**	**5 690 204.49 €**
Restes à réaliser		**-876 950.00 €**	**-876 950.00 €**
Résultat cumulé de clôture	**6 626 859.75 €**	**5 068 274.09 €**	**11 695 133.84 €**

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Evolution des principales dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement (ce qui exclut les opérations liées aux cessions et les amortissements) s'élèvent à **4 823 922.48 € en 2021 contre 4 644 913.00 € en 2020**, soit une légère augmentation de 3,85% (+179 009 €).

Dépenses de fonctionnement	*CA 2019*	CA 2020	CA 2021	Evolution	Evolution en %
Charges à caractère général	*1 390 137,68 €*	1 300 601,34 €	**1 361 258.87 €**	*60 657.53 €*	*4.66%*
Charges de personnel	*2 415 635,99 €*	2 356 213,27 €	**2 407 812.19 €**	*51 598.92 €*	*2.19%*
Autres charges de gestion courante	*874 552,80 €*	911 470,82 €	**959 573.76 €**	*48 102.94 €*	*5.28%*
Charges financières	*43 654,88 €*	40 660,79 €	**56 971.82 €**	*16 311.03 €*	*40.11%*
Charges exceptionnelles	*1 905,34 €*	6 199,78 €	**3 576.84 €**	*-2 622.94 €*	*-42.31%*
Atténuations de produits	*21 560,00 €*	29 767,00 €	**34 729.00 €**	*4 962.00 €*	*16.67%*
Dépenses réelles de fonctionnement	*4 747 446,69 €*	**4 644 913,00 €**	**4 823 922.48 €**	***179 009.48 €***	***3.85%***
Opérations d'ordre	*351 931,27 €*	631 310,91 €	1 268 141.58 €	*636 830.67 €*	*100.87%*
Total dépenses de fonctionnement	*5 099 377,96 €*	**5 276 223,91 €**	**6 092 064.06 €**	***815 840.15 €***	***15.46%***

Les charges à caractère général sont affectées au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics. Ce chapitre couvre également l'entretien des bâtiments, l'entretien des voies et réseaux, la maintenance, les études, les impôts et taxes.

Elles sont globalement stables sur les quatre dernières années avec :

- 1 312 880 € en 2018,
- 1 390 137 € en 2019,
- 1 300 601 € en 2020,
- **1 361 258 € en 2021**,

en restant dans le budget annuel prévisionnel de 1 514 000 €. Entre 2020 et 2021, ces dépenses évoluent de 60 657 € (+4.66%) traduisant une reprise progressive des activités « normales » après la pandémie.

Les principales évolutions sont les suivantes :

Evolution à la baisse :

- Le poste des fluides (principalement chauffage, électricité, gaz, eau, fioul et carburant) représente 287 194 € soit 21.09% des charges à caractère général. Elles sont presque stables entre 2020 et 2021 avec une baisse de 814 € par rapport à 2020 soit -0.28%
- Les dépenses liées aux mesures sanitaires (masques, gel, lingettes désinfectantes etc...) ont diminué de 14 807 €,
- Le renouvellement des marchés des assurances ont permis une diminution des cotisations qui sont de 23 921 € en 2021 contre 40 428 € en 2020, soit -16 507 €,
- Les honoraires diminuent de 21 961 € avec une baisse issue de l'achèvement de la réalisation de la détection et du géo-référencement des réseaux sensibles.

Evolution à la hausse :

- Les fournitures de petits équipements liés majoritairement aux travaux des services ont augmenté de 57 188 € (145 727 € en 2021), tout comme l'entretien et les réparations des bâtiments s'élevant à 66 445 € en 2021, soit +38 010 €,
- Les frais d'organisation des concerts à Arthuss pour la saison 2021/2022 ont augmenté de 13 499 €, les spectacles ayant repris,
- Les locations mobilières, avec notamment la location d'une nacelle et d'un échafaudage, ont représenté un coût de 23 833 € en 2021 (+12 154 €),
- Les dépenses liées aux réceptions qui étaient de 11 714 € en 2020 ont augmenté de 4 990 € pour être de 16 704 € en 2021. Pour mémoire, ces dépenses avant la pandémie étaient en moyenne de 31 000€.

Les autres postes du chapitre des charges à caractère général restent stables en 2021 par rapport à 2020.

Les charges de personnel étaient de 2 407 812 € en 2021 et sont relativement stables avec une évolution de +2,2% (+51 599 €) par rapport à 2020.

- 2016 : 2 506 362 €
- 2017 : 2 543 761 €
- 2018 : 2 423 997 €
- 2019 : 2 415 635 €
- 2020 : 2 356 213 €
- 2021 : 2 407 812 €

Les charges de personnel représentent 49.91% des dépenses réelles de fonctionnement alors que la moyenne nationale constatée en 2020 est de 52.95%.

Les autres charges de gestion courante s'élevaient à 959 573 € en 2021 et à 911 470 € en 2020. Cette augmentation de 48 102 € en 2021 est principalement due aux modifications du versement du 1er acompte 2021/2022 de la subvention pour la gestion de la structure périscolaire « La Récréation » suite à l'attribution de la nouvelle DSP 2021/2025. En effet, depuis septembre 2021, le 1er acompte représente 50% de la subvention annuelle et non plus comme dans l'ancienne DSP 25%, soit +54 000 €.

Ce chapitre regroupe notamment les indemnités versées aux élus, les subventions de fonctionnement aux associations, ou encore les contributions obligatoires. Ces dépenses représentent 19,89 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2021.

Les participations obligatoires aux établissements publics de coopération intercommunale sont assez stables et connaissent une augmentation de 2162 €. La participation de la commune au SIVOM du Canton de Wintzenheim est stable en 2021 (147 000 €) par rapport à 2020, mais toujours en baisse en comparaison d'une année avant Covid.
La cotisation du Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar a augmenté de 6 300 € en 2021.

Les charges financières qui étaient de 40 660 € en 2020 sont de **56 971€ en 2021** (+16 311 €), composées des intérêts des emprunts et des frais de recouvrement et de reversement encaissés par l'ONF lors de la vente de bois.
En 2021, le budget annexe de la gendarmerie n'avait pas encore été créé, sa création ayant été actée début 2022. De ce fait, les annuités de l'emprunt de 7M€ ont été remboursées par le budget général de la ville. En 2022, un remboursement de 10 743 € représentant les intérêts de l'emprunt de 4M€ affecté au budget annexe sera effectué.

Les charges exceptionnelles de 3 576 € sont constituées des remboursements des recettes encaissées pour les concerts et les spectacles enfants qui n'ont pas pu avoir lieu, et le remboursement d'un trop perçu suite à un sinistre.

L'atténuation de produit s'élève à **34 729 €** et augmente de 4 962 €. Dans ce chapitre figure le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Il progresse de 15.83%, soit une augmentation de 4 287 €, la commune étant tributaire du prélèvement auquel est soumis Colmar Agglomération.
Un montant de 3 368 € est comptabilisé au titre de la prise en charge des dégrèvements de la taxe d'habitation accordés par les services fiscaux et mis à la charge de la collectivité.

Les Dotations aux amortissements des biens acquis représentent un montant de 401 067 €.

B. Evolution des principales recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 003 361 €. Elles sont orientées à la hausse avec une évolution de +3.54%, soit + 239 276 € par rapport à 2020 (6 764 084 €).

Cette évolution provient principalement d'une amélioration en 2021 des chapitres : « Impôts et taxes » et « Produits des services et du domaine ».

Les Impôts et taxes comprennent les contributions directes et les autres taxes indirectes. Les recettes sont à la hausse avec une évolution de + 1,91%, soit +100 479 € en 2021. **D'un montant de 5 348 227 € en 2021**, ils représentent 76.37% des recettes réelles totales de fonctionnement.

Les contributions directes s'établissent à 3 477 910 € et progressent de 2,26% (+76 955 €) par rapport à l'exercice 2020 bien que les taux d'imposition aient été stabilisés.

La Dotation de Solidarité Communautaire est de 189 842 € (178 607 € en 2020) connaissant ainsi une légère augmentation de 11 235 €. L'Attribution de compensation destinée à garantir la neutralité budgétaire des transferts de compétences reste stable (1 190 005 € en 2020 et 2021),

Recettes de fonctionnement	*CA 2019*	***CA 2020***	***CA 2021***	***Evolution***	***Evolution en %***
Impôts et taxes (73)	*5 179 349,73 €*	5 247 748,16 €	5 348 227.70 €	*100 479.54 €*	*1.91%*
Dotations et participations (74)	*846 786,06 €*	899 137,99 €	841 285.67 €	*-57 852.32 €*	*-6.43%*
Produits des services et du domaine	*108 304,19 €*	121 871,90 €	179 350.44 €	*57 478.54 €*	*47.16%*
Revenus des immeubles (75)	*220 963,51 €*	185 468,46 €	184 047.65 €	*-1 420.81 €*	*-0.77%*
Produits exceptionnels (77)	*17 842,18 €*	20 429,73 €	51 421.04 €	*30 991.31 €*	*151.70%*
Remboursements sur charges (013)	*15 003,52 €*	31 770,99 €	19 170.67 €	*-12 600.32 €*	*-39.66%*
Produits financiers (76)	*56,40 €*	7,45 €	47.48 €	*40.03 €*	*NS*
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions	*6 388 305,59 €*	**6 506 434,68 €**	**6 623 550.65 €**	***117 115.97 €***	***1.80%***
Cessions de biens (775)	*1,00 €*	**257 650,00 €**	**379 810.25 €**	***122 160.25 €***	***47.41%***
Recettes réelles de fonctionnement	*6 388 306,59 €*	**6 764 084,68 €**	**7 003 360.90 €**	***239 276.22 €***	***3.54%***
Opérations d'ordre (042)	*4 833,00 €*	5 683,00 €	492 946.44 €	*NS*	*NS*
Total recettes de fonctionnement	*6 393 139,59 €*	**6 769 767,68 €**	**7 496 307.34 €**	***726 539.66 €***	***10.73%***

Le produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité s'est élevé à 107 661 € en 2021, marquant un recul de 18.73% par rapport à 2020 (132 466 €). Cette diminution peut s'expliquer par la conjoncture de plusieurs facteurs :

- Les conditions climatiques, avec un hiver doux de manière générale,
- La crise sanitaire de la Covid-19, et notamment les restrictions d'activités lesquelles ont pesé sur le niveau de consommation d'électricité, assiette de la taxe,
- L'évolution des comportements des ménages et des entreprises en matière de consommation d'énergie.

Le montant perçu au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure s'établit à 50 590 € en 2021, l'augmentation de 8 827 € par rapport à 2020 (41 763 € en 2020), étant issue d'une régularisation.

La taxe additionnelle aux droits de mutation était de 290 663 € en 2021 soit une augmentation de +10.44% par rapport à 2020 (soit +27 486 €, 263 177€) Cela traduit bien la poursuite d'une dynamique forte du marché de l'immobilier déjà constatée en 2019 et 2020.

Les autres postes de ce chapitre demeurent à un niveau inchangé par rapport à 2020.

Les Dotations et participations s'élevaient à 841 285 € en 2021 enregistrant une baisse de 57 852 € par rapport à 2020.

La Dotation Globale Forfaitaire s'élevait à 485 673 € en 2021 (495 433 € en 2020 soit – 9 760 €) et était composée :

- d'une part, de la dotation forfaitaire d'un montant de 377 703 € en 2021 (389 516 € en 2020),
- et d'autre part, de la dotation de solidarité rurale d'un montant de 107 970 € en 2021 (105 917 € en 2020).

La DGF continue de baisser ; il s'agit de l'écrêtement de la dotation forfaitaire, qui s'explique pour l'essentiel par les variations de la population dans les communes et par la volonté du gouvernement de faire progresser certaines dotations de péréquation à l'intérieur de l'enveloppe globale.
Le montant perçu au titre de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle reste stable avec 39 461 € en 2021 et 40 352 € en 2020. Toutefois, cette dotation est entrée en 2019 dans le périmètre des variables d'ajustement et risque donc de continuer à baisser dans les années à venir.
La compensation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est stable avec une recette de 12 256 € en 2021 (12 254 € en 2020).

Le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse se traduit par une subvention de 198 076 € en 2021, relativement constante par rapport à 2020 (199 648 €).

En 2021, le FCTVA représente une recette de 11 943 € ceci étant dû aux dépenses d'entretien des bâtiments et des voiries communales au cours de l'exercice N-1.

Les Autres produits de gestion courante constituent une recette de **184 047€ en 2021** soit une diminution de 1 420 € par rapport à 2020. Les recettes issues des revenus des immeubles enregistrent une hausse de 1 074€ qui correspond à la variation des indices de révision des loyers.

Les Produits des services et du domaine s'élevaient à 179 350 € en 2021 et à 121 871 € en 2020. Cette évolution de 57 478 € s'explique principalement par l'augmentation de la vente de bois (+42 295 €) et des concessions dans les cimetières (+8 320 €).

Les Atténuations de charges étaient d'un montant de 19 170 € en 2021 soit en diminution par rapport à 2020 (+12 600 €). Ce chapitre enregistre essentiellement les remboursements des rémunérations des agents en maladie effectués par les assurances.

C. Excédent de fonctionnement

La section de fonctionnement du compte administratif 2021 fait apparaître un solde excédentaire de **1 404 243 €,** s'inscrivant ainsi dans la continuité de 2020.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Excédent de fonctionnement	1 301 351 €	1 219 056 €	1 249 840 €	1 463 476 €	1 293 762 €	1 493 544 €	1 404 243 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les principales dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 666 971 €, dont :
- des dépenses d'équipement pour 2 241 026 €,
- le remboursement de la dette pour 425 045 €.

Le remboursement en capital des emprunts en 2021 s'élevait à 425 046 € comprenant :
- Le Crédit Mutuel : 266 667 €,
- Le Crédit Agricole 145 833 €. En 2022, cet emprunt va être réparti entre le budget général à hauteur de 3M€ et le budget annexe de la gendarmerie pour 4M€. De ce fait, une régularisation des annuités 2021 sera faite en 2022 pour la partie des 4M€ soit en capital 83 333 €.
- La CAF du Haut-Rhin : 10 800 €,
- L'indemnité versée à la Chorale Laurentia selon la convention : 1 746 €.

Il est à préciser que le transfert de l'emprunt de 4 millions dans le budget annexe de la gendarmerie est réalisé rétroactivement. Ainsi, le budget supplémentaire 2022 acte la régularisation du transfert de la quote-part de l'emprunt souscrit le 1er août 2021 par le remboursement des annuités par le budget annexe de la gendarmerie.

Dépenses d'investissement	*CA 2019*	***CA 2020***	***CA 2021***	***Evolution***	***Evolution en %***
Dotations (10)	*0.00 €*	4 573 €	0.00 €	*NS*	*NS*
Remboursements d'emprunts (16)	*268 809,16 €*	279 162,45 €	425 045.62 €	*145 883.17 €*	*52.26%*
Immobilisations incorporelles (20)	*87 246,57 €*	51 879,12 €	128 029.94 €	*76 150.82 €*	*146.79%*
Subventions d'Equipement (204)	*5 720,59 €*	0.00 €	30 144.67 €	*30 144.67 €*	*NS*
Immobilisations corporelles (21)	*1 089 975,68 €*	627 776,23 €	1 439 067.91 €	*811 291.68 €*	*129.23%*
Travaux en cours (23)	*4 523 512,44 €*	1 485 202,60 €	643 783.73 €	*-841 418.87 €*	*-56.65%*
Co-maîtrise d'ouvrage dépenses (4581)	*0.00 €*	0.00 €	899.50 €	*899.50 €*	*NS*
Dépenses réelles d'investissement	*5 975 264,44 €*	**2 448 593,40 €**	**2 666 971.37 €**	***222 950.97 €***	***2.19%***
Opérations d'ordre (042)	*4 833,00 €*	5 778,81 €	492 946.44 €	*487 167.63 €*	*NS*
Opérations d'ordre (041)	*187 742,69 €*	34,40 €	49.82 €	*15.42 €*	*44.83%*
Total dépenses d'investissement	*6 167 840,13 €*	**2 454 406,61 €**	**3 159 967.63 €**	***705 561.02 €***	***28.75%***

En 2021, les dépenses ont financé principalement les projets suivants :

- Fourniture et pose de caméras de vidéosurveillance 473 529 €
- Aménagement parc Herzog 362 789 €
- Travaux toiture Eglise Saint Laurent 148 925 €
- Rue Joffre Fin 1ère tranche et 2ème tranche 136 889 €
- Travaux bâtiments scolaires 127 289 €
- Travaux mairie et autres bâtiments publics 109 552 €
- Frais d'études et Maîtrise d'œuvre diverses *106 582 €*
- Panneaux d'affiche électronique 93 036 €
- Acquisition d'une nacelle de 12 mètres 91 800 €
- Matériel informatique et téléphonie 82 913 €
- Chemins ruraux-parkings-aires de jeux-voirie 70 708 €
- Maisonnettes pour les marchés 31 366 €
- Véhicule Renault Master benne + remorque 30 394 €
- Equipements pour les sapeurs-pompiers 29 669 €
- Illuminations et décors divers pour Noël 28 243 €
- Mobilier divers (bâtiments et écoles) 13 779 €
- Divers petits matériels pour les services 11 933 €
- Arrosage automatique de divers sites de la communes 8 578 €
- Taser et caméras-piétons pour la police municipale 6 534 €

B. Les principales recettes

D'un montant de 7 369 412 €, les recettes réelles d'investissement sont principalement composées de :

- 7 millions d'emprunt, dont 4 millions ont été transférés dans le budget annexe de la gendarmerie rétroactivement,
- 225 911 € au titre du FCTVA,
- 108 821 € issus de la Taxe d'Aménagement,
- 29 127 € de subventions ou participations perçues au titre des opérations d'équipement.

Wintzenheim a encaissé des **subventions pour un montant de 29 127 € en 2021 :**

Etat : DETR : Réfection du chemin du Oberbenzenweg : 5 777 €,
Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance : 1 800 €,
Etat : Matériel pour les élections 3 788 €,
Conseil Départemental du Haut-Rhin : 15 000 € pour la vidéosurveillance.
Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin : 1 892 € pour l'achat de matériel pour le service Animation,
Enedis : 868 € pour le raccordement électrique du parc Acker.

Recettes d'investissement	*CA 2019*	***CA 2020***	***CA 2021***	***Evolution***	***en %***
Dotations (10)	*2 689 485,21 €*	3 089 070,71 €	333 911.20 €	*NS*	*NS*
Dont Excédents de fonctionnement capitalisés	*1 747 861,68 €*	*2 089 541,04 €*	0.00 €	*NS*	*NS*
Subventions (13)	*468 868,54 €*	595 578,71 €	29 126.62 €	*-566 452.09 €*	*NS*
Emprunts (16)	*108 056,62 €*	0.00 €	7 000 000.00 €	*7 000 000.00 €*	*NS*
Dépôts et cautionnement reçus	*446,86 €*	0.00 €	5 474.98 €	*5 474.98 €*	*NS*
Co-maîtrise d'ouvrage recettes	*0.00 €*	0.00 €	899.50 €	*899.50 €*	*NS*
Recettes réelles d'investissement	*3 266 857,23 €*	**3 684 649,42 €**	**7 369 412.30 €**	***3 684 752.88 €***	***100.00%***
Opérations d'ordre (040)	*351 931,27 €*	257 745,81 €	1 268 141.58 €	*1 010 395.77 €*	*NS*
Opérations d'ordre (041)	*187 684,07 €*	373 695,31 €	49.82 €	*-373 645.49 €*	*NS*
Total recettes d'investissement	*3 806 472,57 €*	**4 316 090,54 €**	**8 637 603.70 €**	***4 321 513.16 €***	***100.13%***

C. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 923 350 € et à 46 400 € en recettes :

DEPENSES	Restes à réaliser
Immobilisations incorporelles	**63 750 €**
Immobilisations corporelles	**68 100 €**
Immeubles	*8 800 €*
Installations de voirie	*24 500 €*
Réseaux d'électrification	*9 500 €*
Matériel et outillage d'incendie et de défense civil	*4 000 €*
Matériel et outillage de voirie	*2 900 €*
Matériel bureau et informatique	*9 500 €*
Mobilier	*1 900 €*
Autres immobilisations corporelles	*7 000 €*
Immobilisation en cours	**791 500 €**
Aménagement de terrains	*388 000 €*
Constructions	*223 500 €*
Installation matériel et outillage	*180 000 €*
Total Reste à réaliser Dépenses 2021/2022	**923 350 €**
RECETTES	**Restes à réaliser**
Subventions	46 400 €
Total Reste à réaliser Recettes 2021/2022	**46 400 €**

III. EPARGNE BRUTE, EPARGNE NETTE ET RESULTATS

L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurées ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais finances...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

L'épargne brute (ratio de solvabilité budgétaire) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur (ratio de marges de manœuvre) est essentiel il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021*
A) Total recettes de fonctionnement	6 114 362 €	6 096 319 €	6 202 132 €	6 389 163 €	6 388 306 €	6506 432 €	6 623 550 €
B) Total dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	4 632 940 €	4 743 863 €	4 911 651 €	4 662 217 €	4 703 795 €	4 604 252 €	4 766 950 €
C) Marge brute (A-B)	1 481 422 €	1 352 456 €	1 290 481 €	1 726 946 €	1 684 511 €	1 902 180 €	1 856 600 €
D) Frais financiers	0 €	0 €	0 €	4 336 €	43 655 €	40 661 €	46 158 €
E) Epargne brute (C-D)	1 481 422 €	1 352 456 €	1 290 481 €	1 722 610 €	1 640 856 €	1 861 519 €	1 810 442 €
F) Remboursement du capital de la dette	4 620 €	4 633 €	0 €	23 823 €	268 809 €	279 162 €	341 712 €
G) Epargne nette (E-F) soit autofinancement	**1 476 802 €**	**1 347 823 €**	**1 290 481 €**	**1 698 787 €**	**1 372 047 €**	**1 582 357 €**	**1 468 730 €**

**après retraitements de l'emprunt de 7M€, dont 4M€ sont affectés au budget annexe de la gendarmerie :*
- des frais financiers -10 814 €,
- du remboursement du capital -83 333 €.

Pour retrouver le résultat de la section de fonctionnement :

Epargne brute	*1 810 442 €*
Réintégrations des frais financiers	*- 10 814 €*
Opérations d'ordre dépenses	*- 1 268 141 €*
Opérations d'ordre recettes	*+ 492 946 €*
Cessions de biens	*+ 379 810 €*
Excédent de la section de fonctionnement	***1 404 243 €***

Les niveaux d'épargne témoignent donc d'une bonne santé financière. Ainsi, à la fin de l'exercice 2021 l'épargne brute est de 1 810 442 € et est l'un des plus importants depuis 2015. Le nouvel emprunt de 3M€ impact de 62 500 € le niveau de l'épargne brute.

L'épargne nette reste également à un niveau élevé, à 1 468 730 €, soit à un niveau équivalent à celui de 2015 alors que la commune a contracté un emprunt en 2018 de 4M€ et un emprunt en 2021 de 3M€. Ce ratio reste à un niveau élevé.

1. Résultat de clôture et résultat global

Le résultat de clôture reprend le résultat de l'exécution et y additionne les résultats de l'exercice précédent. Le résultat global (ou final) ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser (opérations commencées au 31 décembre mais non terminées) en section d'investissement.

L'exercice 2021 est clôturé avec un résultat positif de 11 695 133.84 € avec un excédent d'investissement de 5 068 274.09 €, et un excédent de fonctionnement de 6 626 859.75 €.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes de l'exercice 2021	8 637 603.70 €	7 496 307.34 €	16 133 911.04 €
Dépenses de l'exercice 2021	3 159 967.63 €	6 092 064.06 €	9 252 031.69 €
Résultats de l'exercice 2021	5 477 636.07 €	1 404 243.28 €	6 881 879.35 €
Résultats reportés de 2020	467 588.02 €	5 222 616.47 €	5 690 204.49 €
Résultats de l'exercice 2021	**5 945 224.09 €**	**6 626 859.75 €**	**12 572 083.84 €**
Restes à réaliser	-876 950,00 €		- 876 950,00 €
Dont Recettes	*46 400,00 €*		
Dont Dépenses	*923 350,00 €*		
Résultat Global	**5 068 274.09 €**	**6 626 859.75 €**	**11 695 133.84 €**

Les restes à réaliser fin 2021 s'établissent à 923 350 € en dépenses et à 46 400 € en recettes, soit un solde net à financer de – 876 950 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 07 mars 2022,

Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 4 voix contre :

- **APPROUVE** le compte administratif du Budget Principal de 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : Compte Administratif 2021 du budget principal

7. Affectation des résultats du Compte Administratif 2021 au Budget Supplémentaire 2022 de la ville de Wintzenheim

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Il est proposé de réaliser les reports suivants :

1) Report en section d'investissement en recettes à l'article 001 la somme de 5 945 224.09 €,
2) Report en section de fonctionnement en recettes à l'article 002 la somme 6 626 859.75 €.

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	15 430 704.49 €	11 802 616.47 €	27 233 230.96 €
	Titres de recettes émis	B	8 637 603.70 €	7 496 307.34 €	**16 133 911.04** €
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	15 430 704.49 €	11 802 616.47 €	27 233 320.96 €
	Mandats émis	F	3 159 967.63 €	6 092 064.06 €	9 252 031.69 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit		5 477 636.07 €	1 404 243.28 €	6 881 879.35 €
RESULTAT 2021 REPORTE	Excédent Déficit		467 588.02 €	5 222 616.47 €	5 690 204.49 €
RESULTATS CUMULES AVANT RAR	Excédent Déficit		**5 945 224.09 €**	**6 626 859.75 €**	**12 572 083.84 €**
RESTES A REALISER	Recettes		46 400.00 €		
	Dépenses		923 350.00 €		-876 950.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR) Excédent Déficit		**5 068 274.09 €**	**6 626 859.75 €**	**11 695 133.84 €**

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 07 mars 2022,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du compte administratif 2021 au budget supplémentaire 2022 telle que proposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Approbation du Budget Supplémentaire du Budget Principal 2022 de la ville de Wintzenheim

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière, un acte d'ajustement et de report. Il constate l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement.

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de :

- Reprendre les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif,
- Intégrer les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

● **Pour la section de fonctionnement,** le budget supplémentaire vise à reprendre le résultat cumulé 2021, de 6 626 859.75 €, en l'affectant au chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent).

Un virement de 6 185 859.75 € est effectué de la section de fonctionnement à la section d'investissement. L'autofinancement proposé est en hausse de 1 313 243.28 € par rapport à 2020.

Les crédits suivants ont été inscrits au BS 2022 :

En dépenses de fonctionnement

- 350 000 € au chapitre « Dépenses imprévues » (article 022) ;
- 2 000 € à l'article budgétaire 6688 « Autres charges financières », il s'agit des frais de recouvrement pour l'encaissement des ventes de bois par l'Office Nationale des Forêts ;
- 100 000 € en dotations des amortissements.

En recettes de fonctionnement

- 11 000 € l'article 773 « Mandats annulés sur exercices antérieurs », cela correspond au remboursement du budget annexe de la quote-part des intérêts des annuités de l'emprunt de 4M€ payés du budget principal en 2021.

● **Pour la section d'investissement,** l'excédent de 5 945 224.09 € affecté au chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) est corrigé de la différence entre les dépenses et les recettes des restes à réaliser de -876 950 €. **Il en ressort un excédent de financement de la section d'investissement de 5 068 274.09 €.**

Les crédits suivants ont été inscrits au Budget Supplémentaire 2022 :

En dépenses d'Investissement

Les dépenses imprévues sont inscrites pour un montant de 400 000 €.
Il faut inscrire 4M€, afin de l'affecter au budget annexe de la gendarmerie, ce transfert n'ayant pu se faire sur 2021, alors même que les remboursements sont effectifs sur 2021 au budget annexe.

Les dépenses aux chapitres 20, 21 et 23 au budget supplémentaire s'élève à **8 437 633.84 €.** Les principaux crédits nécessaires sont :

Au chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	**1 700 000 € dont notamment :**
•Maîtrise d'œuvre pour la création d'un périscolaire et études	750 000 €
•Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route de Colmar	300 000 €
•AMO pour la rédaction d'un cahier des charges – ZAC Sainte Odile	100 000 €
•Réalisation d'un plan de déplacement doux	20 000 €
•Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Parc de La Forge	40 000 €
Au chapitre 204 Subventions d'équipement	**220 000 € dont :**
•Subventions pour logements sociaux	90 000 €
•Divers réseaux (électricité-téléphonie)	80 000 €
•Diverses subventions équipements	50 000 €
Au chapitre 21 – Immobilisations corporelles	**1 479 633,84 € dont notamment :**
•Réserves acquisition foncières	800 000 €
•Travaux écoles	150 000 €
•Cimetière	70 000 €
•Abri pour le matériel aux ateliers municipaux	38 000 €
•Divers matériel informatique (services-écoles)	50 000 €
•Tondeuse autoportée	45 000 €
•Véhicule électrique	35 000 €
•Travaux salle T.Ungerer	20 000 €
•Mobilier pour les écoles	30 000 €
•Divers matériel pour les services techniques	20 000 €
•Divers matériel pour incendie	15 000 €
•Calvaire du cimetière	12 000 €
•Monument des Malgré Nous	14 000 €
Au chapitre 23 – Immobilisations en cours	**5 038 000 € dont notamment :**
•Création d'un accueil et d'une restauration périscolaires	3 750 000 €
•Divers travaux (dont régie)	250 000 €
•Rénovation des façades écoles et mairie	250 000 €
•Maîtrise d'œuvre rue Haussmann	30 500 €
•Voirie route de Zimmerbach	100 000 €
•Travaux de voirie rues du Lavoir-Schwendi-du Rempart et Feldkirch	300 000 €
•Chemins ruraux et forestiers	40 000 €

En recettes d'Investissement

Les subventions d'investissements à recevoir sont de l'ordre de 1 400 000 € :
Etat : pour le projet de création d'un accueil et d'une restauration scolaire,

- 622 000 € de la DETR/DSIL pour la reconstruction des ponts et la création d'un accueil et d'une restauration périscolaires,
- 103 500 € du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire.

Collectivité Européenne d'Alsace :

- 200 000 pour le projet de création d'un accueil et d'une restauration périscolaires.

Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin :

- 270 000 € pour le projet de création d'un accueil et d'une restauration périscolaire.

Région Grand Est :

• 200 000 € pour le projet de création d'un accueil et d'une restauration périscolaires.

Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin :

• 4 500 € pour le remplacement des candélabres rue Haussmann.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	**Chapitre « Dépenses imprévues » article 022**	350 000.00 €
	Chapitre 66 « Charges financières »	
	Article 6688 « Autres charges financières »	2 000 .00 €
	Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	Article 6811 « Dotations aux amortissements »	100 000.00 €
	023 Virement à la section d'Investissement	6 185 859.75 €
	Total	**6 637 859.75 €**
Recettes	**002 Excédent reporté**	6 626 859.75
	Chapitre 77 « Produits exceptionnels »	
	Article 773 « Mandats annulés sur exercices antérieurs »	11 000.00 €
	Total	**6 637 859.75 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	**20 Immobilisations incorporelles**	1 700 000 €
	204 Subventions d'équipement	220 000 €
	21 Immobilisations corporelles	1 479 633.84 €
	23 Immobilisations en cours	5 038 000 €
	16 Emprunts	4 000 000 €
	020 Dépenses imprévues	400 000.00 €
	Sous - total	12 837 633.84 €
	Restes à réaliser en dépenses	923 350.00 €
	Total	**13 760 983.84 €**
Recettes	**Chapitre 13 « Subventions d'investissements**	1 400 000.00 €
	Chapitre 16 « Emprunts »	83 500.00 €
	Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »	
	28232 « amortissements immeubles de rapports »	100 000.00 €
	021 Virement de la section de fonctionnement	6 185 859.75 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement – Excédent	5 945 224.09 €
	Sous- total	
	Restes à réaliser en recettes	46 400.00 €
	Total	**13 760 983.84 €**

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 07 mars 2022,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **AUTORISE** la reprise des restes à réaliser au 31 décembre 2021 au budget supplémentaire 2022,
- **ADOPTE** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget supplémentaire 2022 du budget principal que proposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 3 : Budget Supplémentaire 2022 du budget principal 2022

9. Approbation des subventions 2022 aux associations

Rapporteur : Daniel LEROY

La politique que choisit de mettre en œuvre la municipalité pour le soutien au monde associatif se base sur un double constat.

D'une part, la Ville de Wintzenheim entend offrir à ses citoyens un cadre de vie agréable qui réponde de la façon la plus pragmatique et la plus complète possible à leurs besoins. Elle s'y attache en conciliant modernité et patrimoine et en procurant un maximum d'équipements et de services correspondant aux attentes d'une majorité de la population, des tout-petits jusqu'aux ainés. Dans ce but, la Ville met en œuvre les politiques les plus appropriées en les inscrivant dans une gestion raisonnée et durable qu'elle soit financière, spatiale, sociale et environnementale.

D'autre part, la Ville de Wintzenheim compte plus de 55 associations qui œuvrent dans différents domaines, allant du culturel au sportif, en passant entre autres par l'économique ou le social, et apportent une contribution au dynamisme de la cité. Nombre de ces associations ont une ancienneté avérée qui montre clairement leur ancrage dans la vie locale.

En gestionnaires responsables, les élus se doivent d'utiliser la force vive que représente cette vie associative pour contribuer, au moyen des activités proposées, au développement et à l'animation de la cité dans le cadre des orientations voulues par la Municipalité.

Dans ce cadre, une coopération avec les associations est mise en place et comporte des soutiens par le biais de mise à dispositions d'espaces, d'équipements ou de matériels, mais également par l'attribution de subventions en numéraire pour le fonctionnement (associations ayant leur siège à Wintzenheim) ou sur projet (toute association). Ce soutien est accordé à la condition que l'objet de l'association ou du projet corresponde aux objectifs de la politique de la Ville.

Cependant, soucieuse d'une gestion saine et raisonnée de l'argent public, la Ville de Wintzenheim doit veiller à un équilibre et une stabilité dans le budget annuel dédié aux subventions, que celles-ci soient directes (numéraires) ou indirectes (mises à dispositions de locaux, ...). Ainsi pour une maîtrise et un bon emploi des deniers publics et pour leur assurer une véritable utilité dans la contribution à la politique portée par la Municipalité, il est nécessaire que les subventions soient accordées principalement, voire exclusivement, aux associations qui interviennent dans les domaines ciblés par cette politique.

La Ville de Wintzenheim poursuit donc les objectifs cités ci-avant en concentrant ses actions de soutien aux associations qui œuvrent dans les domaines suivants :

- Activités culturelles : musique (école et groupements), danse, théâtre, cinéma, folklore, ...
- Activités sportives : arts martiaux et sports de combat, hand-ball, football, basket-ball, activités de gymnastique physique, activités de gymnastique intellectuelles (échecs), marche,
- Actions de soutien et de développement commercial et artisanal,
- Actions de soutien et de développement touristique,
- Actions de soutien aux personnes en difficulté,
- Actions de soutien à la petite enfance,
- Actions de soutien scolaire,
- Activités à destination des personnes du 3ème âge et au-delà,
- Activités de loisirs à destination de la population locale,
- Actions relatives à la mémoire historique et patriotique,
- Actions de contribution au maintien de la santé publique,

- Evénements festifs, (animations diverses, soirées spectacles, journées de fêtes etc...),
- Entretien du patrimoine construit ou paysager.

C'est pourquoi, ne pourront prétendre à solliciter des aides sous forme de mise à disposition d'espaces, d'équipements, de main d'œuvre ou de matériel, ou sous forme de subvention en numéraire au titre de projets, que des associations intervenantes ou ayant un projet dans les domaines ci-dessus définis.

En ce qui concerne les subventions attribuées au titre du fonctionnement, en sus de la condition précédente, seules les associations ayant leur siège à Wintzenheim pourront y être éligibles à la condition qu'elles aient signé une convention de partenariat.

Enfin, toute association dont les activités ou actions ne profiteraient que de façon marginale à la Ville ou à la population de Wintzenheim pourra être exclue de tout soutien.

En outre, pour des raisons d'utilisation rationnelle et efficace de ses équipements, la Ville se réserve la possibilité de n'accorder son soutien qu'à un nombre limité d'associations de manière à permettre un fonctionnement normal des équipements. Ainsi, la mise à disposition des salles n'a pas de caractère systématique.

De même, afin d'éviter la dispersion des aides financières et ainsi de réduire leur efficacité, la Ville peut limiter son soutien à quelques associations, voire à une seule, pour peu que la mission attendue soit remplie dans un domaine ou une activité précise cités ci-dessus.

Enfin pour éviter les effets de "bas de laine", les subventions en numéraires pourront ne pas être accordées à des associations disposant de fonds de réserves importants, ceci en distinguant les associations employant du personnel des autres associations et en ne pénalisant pas les économies faites dans le cadre de projets clairement identifiés à court ou moyen termes.

Des subventions exceptionnelles, pour des causes ou des événements particuliers, même n'entrant pas dans les domaines visés ci-avant, restent possibles sur décision du conseil municipal.

Les conditions de partenariat, les subventions et conditions d'octroi, la détermination de leurs montants ou des équipements mis à disposition, sont régies par les règles suivantes :

- Seules les associations ayant rempli un dossier de demande de subvention pourront prétendre à l'obtention d'une subvention communale.
- Seules les associations ayant conclu une convention de partenariat avec la Ville pourront bénéficier de la mise à disposition de locaux communaux et, si la convention le prévoit, d'une subvention de fonctionnement.

Les associations signataires de cette convention de partenariat disposent gratuitement des locaux qui leur sont attribués et dont l'occupation est régie par cette convention pour leurs activités. Cette gratuité concerne également les charges d'électricité, d'eau et de chauffage à la condition que l'occupant en fasse un usage normal en rapport avec les activités exercées.

En outre, la Ville offre la possibilité à ces associations d'utiliser pour leurs manifestations, y compris les répétitions, l'une des salles communales une fois l'an à titre gratuit (sauf charges de chauffage, eau, électricité, ménage et casse selon prix d'achat).

L'association devra obligatoirement fournir son dossier de subvention complet et procurer ses statuts et tous les changements les affectant, la composition de son bureau ainsi que tout renouvellement ou modification de sa composition, son nombre d'adhérents et ses éléments financiers.

Des critères ont été établis pour l'octroi des subventions concernant uniquement les associations communales dont les membres sont des personnes physiques. Les associations nationales ou départementales (exemples : Croix rouge, Donneurs de sang, CCFD, UNSOR, UNC, Scouts et Guides...), les associations composées de personnes morales ou de commerçants et artisans (exemples : Groupement des sociétés de Wintzenheim et COWI – association des commerçants et artisans de Wintzenheim...), les associations à caractère social ou caritatif (exemple : APAPH...) et les associations para-communales, indissociables de la vie communale (école de musique et de danse, Harmonie municipale, ...) qui disposent par conséquent d'un partenariat spécifique avec la Ville ne s'inscrivent pas dans cette étude par critères.

La municipalité, au travers de ses subventions, apporte un soutien actif et exprime ainsi son désir d'aider, dans la mesure de ses moyens, les initiatives et institutions intéressantes pour la Ville et sa région, répondant aux politiques menées et selon des critères d'analyse définis ci- après. Après examen du dossier, une subvention de fonctionnement est allouée en fonction du montant demandé et de l'intérêt local, de l'objet de l'association ou de son projet. Les subventions peuvent prendre la forme d'une subvention de fonctionnement ou d'une subvention exceptionnelle.

En ce qui concerne les associations faisant l'objet d'analyse par critères, Il a été décidé de :

- Favoriser les adhérents locaux (habitant Wintzenheim) en attribuant une somme plus élevée que pour les adhérents extérieurs (n'habitant pas Wintzenheim),
- Promouvoir la formation des jeunes en octroyant une quote-part plus élevée pour les adhérents de moins de 18 ans que pour les adhérents de plus de 18 ans.
- Prendre en compte les associations devant rémunérer des salariés : une somme forfaitaire par heure de salariés est attribuée pour les associations qui en disposent pour aider notamment à la formation des jeunes de moins de 18 ans.
- Fixer un plancher et un plafond pour la subvention de fonctionnement des associations.
- Diminuer la subvention aux associations qui disposent d'une épargne trop importante par rapport à leurs dépenses annuelles (épargne supérieure à un nombre de fois le montant moyen des dépenses annuelles des 3 dernières années) en divisant le montant de la subvention de fonctionnement par deux. Toutefois l'épargne constituée en vue de la réalisation d'un projet identifié et validé par la ville ne sera pas prise en compte.

Peut être octroyée en supplément de la subvention de fonctionnement, une subvention sur projet. Le versement d'une subvention pour des projets particuliers ou des évènements ponctuels est étudié à part, sans prendre en considération la subvention de fonctionnement courante de l'association. Il n'y a pas de critères fixés pour l'attribution de cette subvention et son montant, si ce n'est que le projet doit correspondre à un objectif d'intérêt local. Exemples : Organisation d'une manifestation, d'un stage sportif ou achat de matériels, prise en compte du palmarès des sportifs méritant ou des lauréats selon la liste validée annuellement par la commune. Les projets et la subvention y afférente seront examinés au sein des commissions municipales concernées.

La convention est passée pour une durée d'un an et est reconductible tacitement chaque année sans pouvoir excéder une durée maximale de dix ans.

Le montant de la subvention allouée à chaque association est ainsi issu des critères mis en place dans le cadre de la convention de partenariat traitant des subventions et des occupations de salles.

Compte tenu des efforts faits par la collectivité pour le monde associatif, il est attaché à l'attribution de subvention une forme de contrat moral que la Ville demande aux associations de remplir en étant représentées lors des cérémonies patriotiques ainsi que lors des manifestations auxquelles elles sont invitées et qui se déroulent dans la cité.

Enfin dans des situations particulières entravant de manière durable le fonctionnement des associations sans que leur responsabilité ne soit engagée (pandémie, etc.), afin de préserver la survie des associations l'attribution de subventions exceptionnelles peut être décidée et l'application des critères pour l'octroi des subventions de fonctionnement suspendue par la Ville.

Les subventions attribuées aux associations ou organismes intervenant dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) ne sont pas visées par les dispositions qui précédent et sont régies par les conditions et termes des documents contractuels de la dite DSP.

Conditions d'attribution des subventions 2022

L'année 2022 est une année où moins de contraintes sanitaires entravent le fonctionnement des associations et elle devrait, selon le constat d'évolution de la pandémie, marquer prochainement la fin des restrictions de liberté. A la sortie de cette crise sanitaire, nous avons constaté que la quasi-totalité des associations subventionnées a réussi à maintenir un niveau financier à peu de chose près égal à ce qu'il était auparavant. L'attribution des subventions s'est ainsi faite selon le schéma normal décrit plus avant. La commune reste toutefois attentive aux difficultés que peuvent rencontrer certaines des associations et en cas de nécessité dans il sera étudié les mesures nécessaires à prendre ainsi que les moyens à mobiliser pour les soutenir.

Quelques associations n'ont pas sollicité de subvention, essentiellement parce qu'elles n'ont pas eu beaucoup de dépenses en 2021 et que leur dernier bilan financier reste équilibré. Il convient de les remercier de cette conception du partenariat.
Globalement le budget attribué reste relativement stable. Il y a 7 subventions attribuées pour des projets particuliers :

- 2A2M : 7000 euros pour festival des orgues de barbarie (budget prévisionnel de 18900 euros),
- Aviculture : 750 euros pour l'exposition avicole (budget prévisionnel de 3820 euros)
- Desidela : 1000 euros pour l'achat de projecteurs, la production d'un CD de chants du Choeur et le renouvellement des tenues de concert (budget prévisionnel de 1500 euros)
- Théâtre de la Citerne : 85 euros pour une pièce de théâtre (budget prévisionnel de 1850 euros)
- MJC Cheval Blanc : 5000 euros pour les projets suivants : showdown- ping pong pour les déficients visuels, après-midi jeux en familles, repair café, conférences parentalité, semaine européenne de réduction des déchets (budget prévisionnel de 12990 euros)
- Harmonie : 1000 euros pour les concerts et animations 2022 (budget prévisionnel de 12960 euros)
- Scouts et Guides Scouts et Guides 2030 euros pour la fête du 60ème anniversaire (budget prévisionnel de 17250 euros)

Les subventions proposées pour 2022 sont les suivantes :

Associations locales

Associations	Subventions de fonctionnement	Subventions sur projet et méritants	*Total des Subventions 2022*
Accordéon club	200 €	0 €	200 €
Amis de la musique mécanique	480 €	7000 €	7480 €
ASL (Association Sports et loisirs Logelbach)	200 €	0 €	200 €
Association pêche et pisciculture	1760 €	0 €	1760 €
Association sportive (football)	1894 €	0 €	1894 €
Aviculture	200 €	750 €	950 €
Chorale Ste Cécile	200 €	0 €	200 €
Chorale St Joseph	200 €	0 €	200 €

Associations	Subventions de fonctionnement	Subventions sur projet et méritants	*Total des Subventions 2022*
Club Vosgien	1000 €	0 €	1000 €
Copains d'abord	207 €	0 €	207 €
Desidela	250 €	1000 €	1250 €
Echecs	200 €	0 €	200 €
Groupe folklorique portugais	210 €	0 €	210 €
Gymnastique Volontaire	1000 €	0 €	1000 €
Hand-Ball	536 €	0 €	536 €
Judo	1000 €	0 €	1000 €
Karaté	1000 €	0 €	1000 €
New Basket	695 €	0 €	695 €
Nuit Blanche	200 €	0 €	200 €
Petit Escargot	200 €	0 €	200 €
Société d'Histoire	1000 €	0 €	1000 €
Tarot	362 €	0 €	362 €
Temps libre	200 €	0 €	200 €
Théâtre de la Citerne	200 €	85 €	285 €
TOTAL			**22229 €**

Associations paramunicipales, départementales et nationales

Associations	Subventions de fonctionnement	Subventions sur projet 2022	Total subventions 2022
Donneurs de sang	450 €	0 €	**450 €**
Ecole de musique	40080 €	2000 €	**42080 €**
Harmonie municipale	8000 €	1000 €	**9000 €**
Scouts et Guides	520 €	2030 €	**2550 €**
Œuvres sociales	10000 €	0 €	**10000 €**
Association de Prévention Routière	200 €	0 €	**200 €**
Cheval Blanc	0 €	5000 €	**5000 €**
CCAS	40000 €	0 €	**40000 €**
TOTAL			**109280 €**

Associations assurant des Délégations de Service public :

Par ailleurs, dans le cadre des Délégations de Service Public pour le centre de loisirs et les activités extra-scolaires ainsi que pour le multi-accueil, des subventions ont été déterminées :

Associations	Subventions de fonctionnement 2022
PEP Alsace - Activités périscolaires	**217 762 €**
Enfance pour Tous / People and Baby - Multi-accueil	**197 835 €**

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 07 mars 2022,
Vu l'avis favorable de la Commission vie culturelle et sportive et communication du 21 février 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les orientations générales et particulières prévalant à l'octroi des subventions aux associations,
- **ATTRIBUE** les subventions aux associations telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessus pour 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Compte de gestion 2021 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe de la R.M.A.C.T.W. pour l'exercice 2021 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 4 : Extrait du compte de gestion 2021 du budget de la R.M.A.C.T.W

11. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Le compte administratif retrace les recettes et dépenses de l'exercice 2021. Il fait ainsi ressortir les résultats de l'exercice et les soldes d'exécution.

Dépenses de fonctionnement	**CA 2020**	**CA 2021**	**Recettes de fonctionnement**	**CA 2020**	**CA 2021**
Charges à caractère général (011)	40 830,22 €	15 930.03 €	Redevances (70)	56 620,00 €	53 295.00 €
Autres charges de gestion courante (65)	0.90 €	0 €	Autres produits divers (75)	0 €	0 €
Charges exceptionnelles (67)	0 €	95.00 €	Produits exceptionnels (77)	0€	0 €
Dépenses réelles de fonctionnement	**40 831,12 €**	**16 025.03 €**	**Recettes de fonctionnement**	**56 620,00 €**	**53 295.00 €**
Opérations d'ordre (042)	722,00 €	254.20 €			
Total dépenses de fonctionnement	**41 553,12 €**	**16 279.23 €**	**Total recettes de fonctionnement**	**56 620,00 €**	**53 295.00 €**

Dépenses d'investissement	CA 2020	CA 2021	Recettes d'investissement	CA 2020	CA 2021
Immobilisations corporelles (21)	21 111,00 €	25 229.00 €	040 Opérations d'ordre	722,00 €	254.20 €
Total dépenses d'investissement	**21 111,00 €**	**25 229.00 €**	**Total recettes d'investissement**	**722,00 €**	**254.20 €**

1. **Section de fonctionnement**

Evolution des principales dépenses

Les charges à caractère général diminuent de 24 900 € (-60.98%). Cette variation en 2021 est principalement due :

- En 2020, il y a eu une dépense exceptionnelle, le changement d'amplificateurs défectueux pour un montant de 29 000 €, qui n'a pas vocation à se renouveler,
- A une augmentation des dépenses liées aux fluides de 800 €.

Les autres dépenses restent stables.

Evolution des recettes

La redevance encaissée baisse de 3 325 € correspondant à la perte de 35 abonnés.

2. **Section d'Investissement**

Concernant la section d'investissement, les **dépenses** s'élèvent à 25 229 € correspondant à la mise en œuvre de nouvelles chaînes sur le réseau et le dévoiement des réseaux souterrains rue Jeanne d'Arc.

Les **recettes** sont générées par l'amortissement.
Il ressort des comptes les dépenses et recettes suivantes :

Dépenses de fonctionnement : 16 279.23 €
Recettes de fonctionnement : 308 364.47 € dont excédent 2020 reporté : 255 069.47 €
soit 292 085.24 € d'excédent total de la section de fonctionnement

Dépenses d'investissement : 25 229.00 €
Recettes d'investissement : 90 893.84 € dont excédent 2020 reporté : 90 639.64 €
soit 65 664.84 € d'excédent total de la section d'investissement.

L'excédent de clôture cumulé s'établit à 357 750.08 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 07 mars 2022,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la RMACTW du 16 mars 2022,

Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, par 28 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 5 : Compte administratif 2021 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W

12. Affectation des résultats au Budget Supplémentaire 2022 de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il est proposé de réaliser les reports suivants :

- Report en section d'investissement recettes à l'article 001 la somme de 65 664.84 €
- Report en section de fonctionnement recettes à l'article 002 la somme 292 085.24 €

			Investissement 2021	Fonctionnement 2021	Total
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	116 639.64 €	310 069.47 €	426 709.11 €
	Titres de recettes émis	B	254.20 €	53 295.00 €	
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	D	50 000.00 €	101 500.00 €	151 500.00 €
	Mandats émis	F	25 229.00 €	16 279.23 €	41 508.23 €
Résultat de l'exercice	Solde d'exécution				
	(B-F) Excédent			37 015.77 €	12 040.97 €
	(F-B) Déficit		24 974.80 €		
Résultat 2020 reporté	Excédent Déficit		90 639.64 €	255 069.47 €	345 709.11 €
Résultat cumulé au 31/12/2021	Excédent Déficit		65 664.84 €	292 085.24 €	357 750.08 €
Excédent de financement	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR)				
	Excédent		**65 664.84 €**	**292 085.24 €**	**357 750.08 €**
	Déficit				

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 07 mars 2022,
Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la RMACTW du 16 mars 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter au budget supplémentaire de l'exercice 2022 comme indiqué ci-dessus les résultats dégagés par la section du compte administratif de l'exercice 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Approbation du Budget Supplémentaire 2022 du budget annexe de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière, un acte d'ajustement et de report. Il constate l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement.

Section de Fonctionnement

Suite à l'affectation des résultats, la somme de 292 085.24 € est inscrite en recette en tant que résultat de fonctionnement reporté (ligne 002).

Recettes de fonctionnement : Il n'y a aucun ajustement à faire au Budget Supplémentaire. Le tarif unique est de 95 € HT pour tous les abonnés et il n'est pas prévu de modification.

Dépenses de fonctionnement : Le Budget Supplémentaire présente une inscription des dépenses réelles de fonctionnement de 33 000 €.

Ces dépenses nouvelles, inscrites au **chapitre 011 (Charges à caractère général)** se décomposent de la manière suivante :

- 5 000 € pour l'électricité,
- 20 000 € pour l'entretien et réparations des réseaux,
- 2 500 € pour les honoraires,
- 1 000 € pour les frais d'actes et de contentieux,
- 1 500 € pour les annonces et insertions.

Les **autres charges de gestion courante (chapitre 65)** progressent de 1 000 €. Cela correspond à l'ajustement des créances admises en non-valeur.

Les **charges financières (chapitre 66)** augmentent de 500 € afin d'intégrer les frais pour le paiement en ligne.

Les **charges exceptionnelles (chapitre 67)** progressent de 1 500 €, afin de prendre en compte le risque des redevances impayées sur les exercices précédents.

Equilibre de la section de fonctionnement :

Recettes - Résultat de fonctionnement reporté 2021	292 085.24 €
Dépenses réajustées	33 000.00 €

Section d'Investissement

Recettes réelles d'Investissement : Aucun réajustement ou recette nouvelles à prévoir au Budget Supplémentaire 2022.

Dépenses réelles d'Investissement : Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Supplémentaire est de 40 000 €.

- 3 000 € pour le branchement aéro-souterrain de la sous-station rue Jeanne d'Arc,
- 37 000 € pour la mise aux normes des réseaux selon besoin.

Suite à l'affection des résultats, la somme de 65 664.84 € est inscrite en résultat d'investissement reporté.

Equilibre de la section d'investissement

Recettes – affectation du résultat 2021 (ligne 001)	65 664.84 €
Dépenses nouvelles	40 000.00 €

En conséquence, il est proposé les grands équilibres suivants du Budget Supplémentaire 2022 :

Dépenses de fonctionnement :	33 000.00 €
Recettes de fonctionnement :	292 085.24 €
Dépenses d'investissement :	40 000.00 €
Recettes d'investissement :	65 664.84 €

Le budget est voté en suréquilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement compte tenu des excédents 2021 reportés.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 07 mars 2022,
Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la RMACTW du 16 mars 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision en suréquilibre par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses,
- **APPROUVE** la conservation d'un tarif unique de 95 € HT pour tous les abonnés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 6 : Budget Supplémentaire 2022 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W

14. Décision Modificative n°1 du budget annexe de la gendarmerie

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'inscription de l'emprunt de 4 millions d'euros nécessite l'inscription de crédits budgétaires complémentaires aux chapitres 16 en section d'investissement et au chapitre 66 en section de fonctionnement.

En 2021, les annuités de cet emprunt ont été payées par le budget général de la ville, d'où le remboursement en 2022, par le budget annexe de la gendarmerie de 83 500 € en capital et 11 000 € pour les intérêts.

Dans ce contexte, la Décision Modification n°1 ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires comme suit :

- En dépenses de fonctionnement :
  Augmentation de 11 000 € des dépenses du chapitre 66 article 66111 ;
  Diminution de 11 000 € des dépenses du chapitre 011 article 6288 ;

- En dépenses d'investissement :
  Augmentation de 83 500 € des dépenses du chapitre 16 ;
  Diminution de 83 500 € des dépenses du chapitre 23 ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	**Chapitre 011 « Charges à caractère général »**	
	Article 6288 « Autres services extérieurs »	-11 000.00 €
	Chapitre 66 « Charges financières »	
	Article 66111 « Autres charges financières »	11 000 .00 €
	Total	**0.00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	**Chapitre 16 « Emprunts »**	
	Article 1641 « Emprunts »	83 500.00 €
	Chapitre 23 « Immobilisations en cours	
	Article 2313 « Constructions »	-83 500.00 €
	Total	**0.00 €**

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 07 mars 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget annexe de la gendarmerie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15. Attribution de l'actif net de l'association du conseil municipal des jeunes suite à sa dissolution

Rapporteur : Patrice DUSSEL

L'Association du Conseil Municipal des Jeunes s'est réunie le 17 février en assemblée générale extraordinaire pour statuer sur sa dissolution.

Par délibération du 23 mai 2020, un comité consultatif du Conseil Municipal des Jeunes a été créé. Il a paru logique de dissoudre l'association qui avait le même objet.

Il a été décidé à l'unanimité des membres présents de dissoudre l'Association et d'attribuer l'actif net, à savoir 1936,76 € à la Ville de Wintzenheim en application de l'article 24 de ses statuts.

Cette somme sera encaissée en section de fonctionnement en recettes à l'article budgétaire 7788 de la Ville de Wintzenheim. Cette somme doit financer des activités du CMJ.

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 1 abstention :

- **ACCEPTE** l'attribution de la somme de 1936,76 € à la Ville de Wintzenheim en application de l'article 24 des statuts de l'association du Conseil Municipal des Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

16. Lancement de la procédure de Délégation de service public pour la gestion du multi-accueil Pom' de Reinette

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Le multi-accueil est un service de proximité essentiel pour les familles : il permet aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle et participe à l'intégration des enfants à la vie en collectivité.

Il s'adresse aux enfants de 10 semaines à 4 ans dont les familles résident prioritairement à Wintzenheim-centre et Wintzenheim-Logelbach.

Le service est géré sous forme de délégation de service public délibéré le 8 décembre 2017 et confié au groupement People and Baby/Enfance pour Tous. Cette convention a été signée pour une durée de 5 ans et viendra à échéance le 31 décembre 2022.

Le nouveau contrat de délégation prendra effet le 1er janvier 2023 pour une durée de cinq ans.

Il s'agit de renouveler le mode de gestion du multi-accueil Pom' de Reinette en conservant au moins le même niveau de service que celui présenté actuellement. Le recours à la délégation de service public comme mode de gestion présente en particulier les avantages suivants :

- la maîtrise du service et le contrôle de la collectivité à travers le cahier des charges et la contrainte de service inhérente à la délégation de service public ;
- la rationalité du projet : parce qu'il exploite le service à ses risques et périls et qu'il puise l'essentiel de ses ressources dans les redevances versées par les usagers et par la Caisse d'Allocations Familiales, le délégataire porte une attention particulière à la maîtrise des charges et des dépenses ;
- la qualification et le savoir-faire requis pour l'exploitation du service, le délégataire étant choisi au vu de ses garanties professionnelles après mise en concurrence.

Dans le contrat d'affermage, l'ouvrage est mis à la disposition du fermier par la collectivité.

Le délégataire aura l'obligation de reprendre les personnels sous statut de droit privé, employés dans le cadre de l'actuelle délégation de service public.

Les caractéristiques du principe de la délégation sont détaillées dans le rapport annexé.

Il est donc proposé de conserver la DSP comme mode de gestion du multi-accueil Pom' de Reinette et d'engager une nouvelle procédure conformément aux articles L.1121-1 et suivants du code de la Commande Publique.

La subvention annuelle de la commune est jusqu'à maintenant de l'ordre de 200 000 € annuellement, soit en dessous des seuils nécessitant une procédure formalisée, soit au-dessus de 5 225 000 €.

Cette délibération sera suivie d'un appel public à candidatures puis d'une phase de recueil de propositions auprès des candidats qui auront été admis à présenter une offre.
Les offres seront examinées par la commission de délégation de service public. Le contrat fera ensuite l'objet d'une négociation avec un ou plusieurs organismes admis à négocier.
Au terme de cette procédure, il sera ensuite proposé au conseil municipal de se prononcer sur le choix définitif du candidat et le contenu du contrat.

VU les articles L. 1121-1 et suivants du code de la Commande Publique concernant les délégations de service public,
VU le rapport annexé présentant les caractéristiques du service délégué,
VU l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse du 03 mars 2022,
VU l'avis favorable de la commission de délégation de service public du 09 mars 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une délégation de service public par voie d'affermage pour assurer la gestion du multi-accueil Pom' de Reinette,
- **DECIDE** du lancement d'une procédure de délégation de service public relative à la gestion du multi-accueil Pom' de Reinette,
- **DECIDE** mettre en œuvre la procédure de publicité prévue par le code de la Commande Publique pour les délégations de service public dont les seuils sont inférieurs au seuil européen,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la sélection du délégataire, notamment l'appel à candidatures, le recueil des candidatures et des offres et leur examen par la Commission de délégation de service public ainsi que la préparation du choix du délégataire à soumettre ultérieurement au conseil municipal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 7 : Rapport présentant les caractéristiques du service délégué pour la gestion du multi-accueil Pom' de Reinette

17. Demande de subvention au titre de Climaxion pour un diagnostic énergétique d'un bâtiment complexe nécessitant une étude approfondie

Rapporteur : Dominique HEROLD

Dans le cadre du projet de création d'un accueil et d'une restauration périscolaire, une réflexion sur les modes de chauffage a été engagée sur un périmètre plus important comprenant les écoles et la caserne des pompiers. Il s'agit en effet d'étudier d'autres ressources énergétiques permettant d'assurer le chauffage, voire le refroidissement en été, de ces différents bâtiments.

Un cahier des charges a défini les missions pour réaliser un diagnostic énergétique d'un bâtiment complexe nécessitant une étude approfondie avec les objectifs suivants :

- Evaluer avec précision les économies d'énergie réalisables sur ce complexe bâti et en chiffrer les conditions économiques de réalisation
- Inscrire cette demande énergétique en corrélation avec les projets d'amélioration futurs
- Etudier la faisabilité technique approfondie d'une mutualisation de production énergétique centralisée de chaleur avec le projet neuf de construction du périscolaire via recours à des ENR : Géothermie, bois-énergie, etc ...)
- S'inscrire dans la démarche du décret tertiaire au 30 septembre 2021

A l'issue de l'audit, la commune aura à disposition :

- Un rapport par bâtiment,
- Un rapport de synthèse concernant l'ensemble de bâtiments, avec une proposition de hiérarchisation des actions sous la forme d'un plan directeur pluriannuel d'actions énergétiques.

Le coût de l'étude est de 11 200 € HT.

Dans le cadre de Climaxion 2022, cette étude est éligible à 70% dans la rubrique « Evaluation de la situation énergétique des bâtiments » Poste « Efficacité énergétique des bâtiments ».

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de Climaxion à hauteur de 70 % du coût de l'étude pour la réalisation d'un diagnostic énergétique d'un bâtiment complexe nécessitant une étude approfondie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18. Modification des modalités de maintien et de suppression du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) en cas d'absence pour maladie ordinaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a adopté les modalités d'application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.).

Dans ce cadre il a été notamment prévu que durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption et accident de travail les primes sont maintenues intégralement ainsi qu'en cas de travail à temps partiel thérapeutique.

Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et

indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie ordinaire lui demeurent acquises. Le versement du régime indemnitaire suivra le sort du traitement en cas de congé longue maladie, longue durée ou grave maladie.

Il est rappelé que le montant de l'IFSE est diminué, à raison de 1/360ème par jour d'absence au-delà du 30ème jour de congé de maladie ordinaire, à l'exclusion des congés d'adoption, des congés de maternité ou paternité, des arrêts consécutifs aux accidents du travail ou de trajet et de maladies professionnelles.

Jusqu'à ce jour, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) était maintenu.

Il s'agit d'aligner le CIA sur le fonctionnement de l'IFSE et de diminuer le montant du CIA à raison de 1/360ème par jour d'absence au-delà du 30ème jour de congé de maladie ordinaire durant l'année civile. Le CIA étant versé en mars et en septembre, la déduction sera effectuée à l'année N+1.
Le total du montant ainsi déduit serait distribué et rajouté au montant du complément indemnitaire annuel des agents qui n'auront pas été en arrêt de maladie ordinaire, longue maladie, grave maladie durant cette même année.
Ce dispositif permettra de récompenser financièrement les agents présents et valoriser le surcroit de travail généré par les absents, puisqu'ils les remplacent pour partie ou forment des remplaçants. Cette reversion concerne uniquement les agents de catégorie C.

Vu la délibération du 16 décembre 2016 adoptant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P),
Vu la délibération du 3 février 2017 modifiant les modalités d'application du régime indemnitaire
Vu la délibération du 24 février 2017 portant complément aux modalités d'application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P),
Vu l'avis favorable du Comité Technique du 24 novembre 2021,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **MODIFIE** la délibération du 16 décembre 2016 mettant en place le RIFSEEP dans sa partie modalités de maintien et de suppression du CIA,
- **DECIDE** de permettre la diminution du montant du CIA à raison de 1/360ème par jour d'absence au-delà du 30ème jour de congé de maladie ordinaire durant l'année civile,
- **DECIDE** de distribuer à l'année N+1 le montant ainsi déduit et de l'attribuer aux agents de catégorie C qui n'auront pas été en arrêt de maladie ordinaire durant cette même année,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

19. Approbation de la convention de mise a disposition de 4 agents de la commune de Wintzenheim auprès du SIVOM du canton de Wintzenheim

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le SIVOM du canton de Wintzenheim assure des compétences liées au transport scolaire, au RASED, à la gestion du COSEC et au Relais Assistants Maternels.
Sa gestion est assurée par des agents relevant de la fonction publique territoriale. Or, actuellement, pour des raisons médicales, il s'avère qu'il n'y a plus d'agent de direction.

Afin d'assurer le fonctionnement de cette structure, il est proposé que momentanément, 4 agents de la commune de Wintzenheim assure les missions courantes afin de permettre la continuité du service public. La convention

proposée couvre 2022 et, par tacite reconduction, l'année 2023. 90 heures annualisées, selon les besoins de chaque domaine de compétences, seront dédiées au syndicat et un décompte sera réalisé trimestriellement. Un forfait de 1100 € sera versé mensuellement par le syndicat à la ville de Wintzenheim.

Les modalités de la mise à disposition du personnel figurent dans la convention présentée en annexe.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de 4 agents selon les conditions exposées dans la convention ci-annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 8 : Projet de convention de mise à disposition de 4 agents de la commune de Wintzenheim auprès du SIVOM de Wintzenheim

20. Déclassement de la parcelle n°240 section 19 située rue Hirn et cession à Habitat de Haute Alsace

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

Habitat de Haute Alsace s'est porté acquéreur des parcelles 230 et 231 section 19 situées 3, rue Adolphe Hirn à Logelbach pour y développer un projet de 24 logements locatifs sociaux dont 12 logements à destination des séniors et 12 logements familiaux.
Les logements sont répartis en 2 bâtiments comprenant :

- 12 logements en T2,
- 9 logements en T3,
- 3 logements en T4.

La surface-plancher totale est de 1700 m². Le projet comprend la création de 34 places de stationnement.

La configuration des futurs bâtiments par rapport à la voirie publique fait qu'il faut restructurer le carrefour ainsi que les réseaux. Pour se faire, une parcelle a été créée afin de pouvoir l'intégrer au projet.

Afin que l'ensemble foncier soit cohérent, il s'agit d'intégrer la parcelle n°240 section 19 de 123 m² dans l'unité foncière acquise par Habitat de Haute Alsace. Aux termes du projet, des places de parkings publiques seront cédés.

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- **DECIDE** de reverser dans le domaine privé de la commune le délaissé constitué par la parcelle n°240 - section 19 d'une surface de 123 m²,
- **DECIDE** de céder la parcelle n°240 – section 19 à Habitat de Haute Alsace à l'euro symbolique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 9 : Plan de la parcelle n°240 section 19 située rue Hirn

21. Avis concernant la consultation du plan de gestion des risques d'inondation 2022/2027

Rapporteur : Denis ARNDT

Les collectivités haut-rhinoises se sont fortement mobilisées en 2021 lors de la consultation pour le PGRI Rhin-Meuse 2022/2027. Les avis recueillis à l'échelle Rhin-Meuse émanent essentiellement des collectivités alsaciennes, et plus particulièrement haut-rhinoises dont les avis sont majoritairement négatifs.

Suite à cette consultation, quelques modifications ont été apportées au document et présentées lors de la commission inondation du 28 janvier 2022.

L'extension du principe de calcul de la bande arrière digue aux aménagements hydrauliques est abandonnée ce qui est positif. Néanmoins l'orientation O3.4D3 indique que la prise en compte du risque de rupture nécessite la mise en place d'une bande « inconstructible » à l'arrière des digues.
Cela entre en contradiction avec le décret PPRI qui demande une bande classée en aléa « très fort ». Or celle-ci n'est pas systématiquement inconstructible puisqu'il existe des principes d'exception.
Il serait donc nécessaire de modifier cette rédaction.

Concernant l'extension des principes du décret PPRI, la rédaction initiale précisait que les principes du décret PPRI devaient être étendus y compris aux zones couvertes par un PPRI déjà approuvé.
Cela a été abandonné ce qui est positif.

La rédaction initiale prévoyait également l'extension des principes du décret PPRI aux zones non couvertes par un PPRI dans les documents d'urbanisme. **Cela a été modifié pour ne viser que les documents d'urbanisme en cours d'élaboration/révision.**

Cela n'est pas satisfaisant car l'extension des principes du décret PPRI nécessitent des études précises qui sont du ressort de l'Etat et non des collectivités. Même si les "GEMAPIENS" peuvent disposer d'études, celles-ci ne seront pas suffisamment précises pour pouvoir qualifier les risques aussi finement que les attendus d'un PPRI (caractérisation de hauteur, vitesse, dynamique...).
Il existe donc un risque de dérive des services de l'Etat visant à exiger des compléments d'études.
Nous restons donc opposés à ce principe d'extension.

Concernant la non-prise en compte du rôle des digues et des aménagements hydrauliques, aucun changement n'est apporté. La disposition O3.2.D3 indique, par exemple, que l'effet écrêteur d'un dispositif de stockage des eaux ne doit pas être pris en compte en matière d'urbanisme. Cela va à l'encontre de la définition même d'un aménagement hydraulique qui précise qu'il participe à la diminution du risque d'inondation d'un territoire (article R562 18 du Code de l'Environnement).
Cela va également à l'encontre des préconisations du PGRI qui encourage à la mise en place de telles zones.
Les zones en aval de ces ouvrages sont des zones protégées et non des zones inondables.
Il existe une centaine d'ouvrages de ce type dans le département qui protègent des milliers d'habitations. Avec cette rédaction, ils seront déclassés sans aucune concertation ni fondement technique ou légal.

Ainsi, les modifications apportées restent donc insuffisantes.

Vu le nouveau document du PGRI 2022/2027 présenté lors de la commission inondation du 28 janvier 2022 ;
Vu le courrier adressé par le Président de RIVIERES de Haute Alsace à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et à la DREAL ;
Considérant l'exposé des motifs ;

Considérant que les mesures proposées vont bien au-delà de ce que demande la réglementation ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOUTIENT** la démarche de RIVIERES de Haute-Alsace ;
- **DEMANDE** la modification de la rédaction de l'article O3.4D3 ;
- **DEMANDE** l'abandon de l'extension des principes du décret PPRI à l'ensemble des documents d'urbanisme ;
- **DEMANDE** que les aménagements hydrauliques soient pris en compte dans la qualification de l'aléa dès lors qu'ils ont été conçus pour la crue de référence ;
- **MAINTIENT** en conséquence son avis négatif au projet de PGRI du bassin Rhin-Meuse 2022/2027.

22. Adoption de la gratuite des locations de salles pour les candidats aux élections au suffrage universel et aux sénatoriales

Rapporteur : Daniel LEROY

L'article L.2122-21-1° du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits.

L'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. C'est au Maire qu'il revient de déterminer les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

La commune doit en tout état de cause veiller à l'égalité de traitement entre les associations, syndicats et partis politiques, dans sa décision d'octroi ou de refus. Le conseil municipal fixe, pour sa part, si nécessaire, la contribution due à raison de cette utilisation.

La décision de mettre des locaux communaux à disposition de ceux qui en font la demande, à titre gratuit ou onéreux, relève donc de la compétence du Maire, agissant sous le contrôle du conseil municipal.

En 2022 auront lieu les élections présidentielles et législatives. D'autres élections au suffrage universel ou élections sénatoriales sont inscrites au calendrier. Des réunions publiques seront organisées dans la commune. Afin de permettre les débats et rencontres prévus, il est proposé de mettre à disposition gratuitement les salles communales aux différents partis et listes qui en feraient la demande. Un chèque de caution sera demandé pour la location.

Vu les articles L.2122-21, L.2144-3, L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre à disposition gratuitement, avec un chèque de caution, les salles communales aux candidats qui en feraient la demande dans le cadre des différentes élections au suffrage universel et sénatoriales qui se dérouleront jusqu'en 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

23. Informations

Autorisations d'urbanisme : Denis ARNDT

M. Jean-Marie ANGELIER : transformation d'un garage en habitation, 120 route de Colmar – WINTZENHEIM

M. Benoit BUTTERLIN : construction d'une maison individuelle, rue des Acacias – WINTZENHEIM

M. Jean DIETRICH : construction de 2 garages, Flachsland – WINTZENHEIM

M. Yannick MEYER : création d'une piscine et d'un local technique, 20 rue René Schmitt – WINTZENHEIM

M. André DIETRICH : installation photovoltaïque, 24 A rue du Hohnack – LOGELBACH

Maison de la Région de Sélestat : création, dans un local du lycée, d'un espace dédié à l'équipe mobile d'ouvriers de la Maison de la Région de Sélestat ; isolation extérieure, modification des ouvertures et création d'un parking, 2 Saint-Gilles – WINTZENHEIM

Commune de Wintzenheim : démolition totale du presbytère, rue des Remparts – WINTZENHEIM

M. Pascal BURGARD : démolition totale, 101 Rue Clemenceau – WINTZENHEIM

WINZEDIS - M. Bruno RAZER : installation de panneaux photovoltaïques, 12 rue Herzog – LOGELBACH

M. Michel ESCHRICH : changement des tuiles, 101 route de Colmar – WINTZENHEIM

M. André DIETRICH : extension d'un garage, 24 A rue du Hohnack – LOGELBACH

M. Michel BERTRAND : pose d'une fenêtre de toit, 35 rue des Trois-Epis – WINTZENHEIM

M. Guy FREUDENREICH : changement des menuiseries extérieures et de la porte d'entrée, 1 avenue du Maréchal Joffre – WINTZENHEIM

M. Michel BRIDOT : ravalement de façades, changement des menuiseries et pose de 2 fenêtres de toit, 4 rue des Peupliers – WINTZENHEIM

M. Thibaut DELAVIGNE : construction d'une serre en verre, 4 rue Caroline Binder – LOGELBACH

M. Claude SCHMITT : rénovation de la toiture par remplacement des tuiles, 15 rue des Ecoles – WINTZENHEIM

M. Nicolas TSCHEILLER : remplacement des fenêtres et de 2 portes donnant sur l'extérieur, 3 Place des Fêtes – WINTZENHEIM

M. Pascal BURGARD : ravalement de façades et remise en peinture des menuiseries, 101 rue Clemenceau – WINTZENHEIM

Mme Evelyne KLEBAUR : création d'une pergola, 9A rue des Tisserands – LOGELBACH

M. Ludovic HERRMANN : remplacement de la toiture, 5 rue du Logelbach – WINTZENHEIM

M. Baptiste CRANSAC : isolation et crépis de la maison, 42 rue du Docteur Albert Schweitzer – WINTZENHEIM

M. Tucan YESIL : remplacement de la clôture par un portail coulissant et création de 2 fenêtres de toit, 54 route de Colmar – WINTZENHEIM

M. Omar EL MAJOUB : ravalement de façades, 29 rue Otto Dix – LOGELBACH

Manifestations : Daniel LEROY

MARS 2022		
19 et 20	Journée	Bourse aux livres – Halle des Fêtes
25	20h00	Conférence « La biodiversité au jardin » - Auditorium de l'Arthuss
26 et 27	Journée	Exposition « Libre et sauvage » - Halle des Fêtes
AVRIL 2022		
01 02 et 03	14h00 – 19h00 10h00 – 19h00	Marché de Pâques – Halle des Fêtes (inauguration le 1er à 17h)
02	13h30 – 17h00	Présentation d'instruments et audition de l'école de musique et de danse – Auditorium de l'Arthuss
02	19h00	Spectacle de danse de l'école de musique et de danse – Salle Laurentia
05	18h00 – 21h00	Audition de flûte à bec de l'école de musique et de danse
06	20h00	Concert Canto – Auditorium de l'Arthuss
08	19h00 – 21h30	Concert de l'école de musique – Auditorium de l'Arthuss
10		1er tour des élections présidentielles
13	15h00	Spectacle jeune public – Auditorium de l'Arthuss
18 au 21		Visite d'une délégation de Möhnesee à Wintzenheim
20	15h00	Spectacle jeune public – Auditorium de l'Arthuss
24		2nd tour des élections présidentielles
28	19h00	Conseil municipal – Salle du conseil

Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 23 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision

2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision

3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Montant	Emission
LOCAM	LOCATION 6 DAE PATRIOT CONNE DU 30092021 AU 29122021	223,2	09/12/2021
COCYCLIQUE	DGD HON MO EXT PARKING POLE MED W REFECTION CHEMIN AGRICOLE	360	31/12/2021
BERNAY	NOTE D'HONORAIRES PONT SUR LE FOSSE DIT LOGELBACH	1776	31/12/2021
ALLO INCEN	VERIFICATION EXTINCTEUR DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	1721,54	31/12/2021
TP SERVICE	REPARATION BALAYEUSE MC 200	1417,38	31/12/2021
TP SERVICE	REPARATION DACIA SANDERO DJ 719 YK	2704,84	31/12/2021
TP SERVICE	REPARATION PORTE OUTILS	3514,1	31/12/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
COLMAR EAU	ENTRETIEN PROTECTION INCENDIE	4301,14	31/12/2021
BERNER	FOURNITURES ECROU POUR DIVERS SERVICES	1067,47	31/12/2021
ADELYA	PAPIER WC ETS POUR ATELIERS	1058,75	31/12/2021
NOTES EN B	CACHET DE L'ARTISTE	1000	31/12/2021
KRICK HUBE	VINS MAIRIE	243,48	31/12/2021
TP SERVICE	ENTRETIEN BROYEUR DE VEGETAUX SAELEN	807,85	31/12/2021
AUTOVIS 01	VISITE CT CAMION POMPIERS	107	31/12/2021
TP SERVICE	DEPANNAGE MASTER EX 712 RV	101,28	31/12/2021
TP SERVICE	REPARATION PEUGEOT BOXER AX 449 TJ	735,13	31/12/2021
TP SERVICE	REMPLACEMENT 2 PNEUS AVANT	310,15	31/12/2021
TP SERVICE	REPARATION PORTZ OUTILS CV 972 VK	331,38	31/12/2021
HOLCIM	GRAVILLON VOIRIE	94,36	31/12/2021
PIANOS ADES	LOCATION PIANO CONCERT CLAIR DE NOEL	664	31/12/2021
TP SERVICE	LOCATION MINI PELLE ETC CIMETIERE DE WINTZENHEIM	264,24	31/12/2021
AGRIVALOR	ECORCES DE RESINEUX CALIBREES EN VRAC	130,38	31/12/2021
NUIT BLANC	CARTOUCHE D'ENCRE ET PAPIER PHOTOS MARCHE DE NOEL	578,48	31/12/2021
ACIPA	CARTOUCHE ENCRE IMPRIMANTE MAIRIE DE LOGELBACH	140,4	31/12/2021
ESPACE PRO	CHAUSSURES DE SECURITE M. DENSI CONTRAT PEC ESPACES VERTS	55	31/12/2021
PROLIANS	TAPIS DE PROTECTION ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	50,81	31/12/2021
RESEAU COCCI	POUBELLE 45L BLANCHE AVEC COUVERCLE POUR ATELIERS	166,24	31/12/2021
TP SERVICE	FOURNITURES DE CHAINES DIVERS VEHICULES	639,58	31/12/2021
HEINTZ	SERRURE POUSSOIR ETC SALLE LAURENTIA	43,81	31/12/2021
HEINTZ	SERRURE XSS 3 POINTS ENTREE MAIRIE	404,1	31/12/2021
SANISITT	COUDE ETC POUR SOUS-SOL SALLE LAURENTIA	47,29	31/12/2021
SANISITT	VMC SIMPLE ET BOUCHE POUR LOGT 5 RUE HERZOG	136,63	31/12/2021
SANISITT	EVIER MEUBLE SOUS EVIER ET LOGT 09 RUE HERZOG	353,03	31/12/2021
SANISITT	ABATTANT DOUBLE ROBINET ETC POUR POMPIERS	226,01	31/12/2021
SANISITT	SOUPAPE MANO 3 BARS ETC POMPIERS	25,31	31/12/2021
BATIBOIS	BANDE ROUGE EPAIU 321 ETC CASERNE POMPIERS	278,42	31/12/2021
SIGMA KALO	HYDROVELOURS BASE CAP ETC PRESBYTERE DE LOGELBACH	455,54	31/12/2021
EGLINSDOER	POLYURETHANE EPAISSEUR 8 MM BALAYEUSE	69,62	31/12/2021
ELECTIS	DALLE 600 X 600 ETC BUREAU POLICE MUNICIPALE	283,08	31/12/2021
ALSACE CAR	MIRAGE MASHUP 30 X 60 MP ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	124,28	31/12/2021
ADELYA	MR PROPRE ET KIT VAPO COMPLET POUR ATELIERS	88,18	31/12/2021
ADELYA	MANCHE ET PELLE BALAYETTE ETC POUR ATELIERS	357,82	31/12/2021
SARL FERTAL	TABLEFIT 5 L NETTOYANT SURFACE ATELIER	126,46	31/12/2021
SARL FERTAL	BALAI GIADA PLASTIQUE ATELIER	124,08	31/12/2021
RESEAU COCCI	LINGETTES DESINFECTANTES	165,09	31/12/2021
PONTIGGIA	REFECTION NIDS DE POULE DANS LA COMMUNE	7092	29/12/2021
LE PARADIS	SPECTACLE FETE DE NOEL PERSONNEL SOULTZMATT	2781,2	29/12/2021
LE PARADIS	MENU ET FORFAIT BOISSONS FETE DE NOEL PERSONNEL	3876	29/12/2021
WINTZEDIS	CARTES CADEAUX POUR NOEL 2021 DES ENFANTS DU PERSONNEL	1720	29/12/2021
EQUIP PRO	COLLECTEUR NOIR ETC MARCHE DE NOEL	1927,96	29/12/2021
CASA GINA	BUFFET REUNION ELUS	110	29/12/2021
FUCHS BOU	MANALAS SAINT NICOLAS	60,14	29/12/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
VILLE COLMAR	REPAS CONCERT CLAIR DE NOEL DU 17122021	48	29/12/2021
VILLE COLMAR	DIVERSES CONSOMMATIONS DIVERS MANIFESTATIONS	480,5	29/12/2021
VILLE COLMAR	REPAS CONCERT ARTHUSS 01/12/2021	36	29/12/2021
VILLE COLMAR	REPAS CONCERT ARTHUSS 15/12/2021	32,4	29/12/2021
VILLE COLMAR	REPAS CONCERT ARTHUSS 17/11/2021	48	29/12/2021
JECKERT B	MANALAS SAINT NICOLAS LA FORGE	102	29/12/2021
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE DE GAZ POMPIERS	17,52	29/12/2021
EQUIP PRO	BOULE PVC 25 CM OR BRILLANT	645,6	29/12/2021
REIG	BAUDRIER POUR CEREMONIE PATRIOTIQUE	108	29/12/2021
WINTZEDIS	CABLE USB C 1M POUR M LE MAIRE	16,98	29/12/2021
ACC	LAVE GLACE	84,25	29/12/2021
ADELYA	FOURNITURES OASIS DIVERS BATIMENTS	612,94	29/12/2021
FREPPEL EDAC	GAZETTE DU LEVRIER DECEMBRE 2021	2720,3	22/12/2021
MISTRAL-01	MAINTENANCE ASSISTANCE TECHNIQUE	4068	22/12/2021
ATALU	TRANSFO OUVRANTS EN OUVRANTS POMPIERS POLE SPORTIF	1188	22/12/2021
LIMA SERVICES	NETTOYAGE DE LA SALLE LAURENTIA NOVEMBRE 2021	660	22/12/2021
FLORENTZ	EMINCE DE VOLAILLE ETC COMITE DES FETES VIENNOISERIE ETC CMJ	404	22/12/2021
CAVES	EAU ET JUS DE FRUITS POUR STOCK CAVES RECEPTION	519,82	22/12/2021
FREPPEL EDAC	2021 COURRIERS DE REPONSE AU PERE NOEL	139,2	22/12/2021
REFPAC GPAC	CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE SUIVI POUR LA GESTION DE LA TLPE	782,31	22/12/2021
ACIPA	FORFAIT AVEC PAGES ET MAINTENANCE BROTHER MFC J6945DW	151,2	22/12/2021
LA COULEUR	MAINTENANCE SITE INTERNET DU 20032021 AU 20032022	780	22/12/2021
MICHEL ETS	REPARATION DEBROUSSAILLEUSE ESPACES VERTS	430,18	22/12/2021
TP SERVICE	LOCATION ROULEAU VIBRANT DU 14062021 AU 15062021	75,3	22/12/2021
ESPACE PRO	CHAUSSURES DE SECURITE M HENSEL	135	22/12/2021
JARDINS	FOURNITURES DE PLANTES NOVEMBRE 2021	30,6	22/12/2021
HORMALYS	PINCE MULTIPRISE POUR ESPACES VERTS	36,23	22/12/2021
FOUSSIER	FOURNITURES DE BATTERIE	222,94	22/12/2021
RINGENBACH	AJOUT DE SOUFFLET SUR BACHES DE MAISONNETTE	390,24	22/12/2021
SIGNALISATION	FOURNITURE ET POSE DE SIGNALETIQUE	389,98	22/12/2021
BATIBOIS	BARDAGE PIIN ARRET DE BUS LA FORGE	101,3	22/12/2021
BERNER	FOURNITURES PETIT MATERIEL FORET POUR SERRURERIE	36,23	22/12/2021
RESEAU COCCI	FOURNITURES PAPIER WC ATELIERS	42,12	22/12/2021
APAVE	COORDINATION TRAVAUX COUVERTURE EGLISE SAINT LAURENT	306,5	16/12/2021
SCHOENENBE	TRAVAUX REMPLACEMENT COUVERTURE EGLISE SAINT-LAURENT	31295,04	16/12/2021
SIGNATURE	FOURNITURE DE 3 PANNEAUX DE RUES	234	15/12/2021
RINGENBACH	2 BACHES POUR MAISONNETTES	1560	15/12/2021
COLMARI 01	MISE EN PLACE D'UN POTEAU INCENDIE RUE ADOLPHE HIRN	3315,47	15/12/2021
COLMAR EAU	FOURNITURE D'UN POTEAU ATLAS PLUS 12 RUE HAUSSMANN	3315,47	15/12/2021
SOREBA	FOURNITURES ET POSE BSO ATELIER MUNICIPAUX	6409,76	15/12/2021
PORTALP	PORTE COULISSANTE BUREAU SERVICE FINANCE	4509,6	15/12/2021
CL BATIMEN	REFECTION DU MUR D'ENCEINTE DU PARKING RUE CLEMENCEAU	12901,44	15/12/2021
IXO ARCHI	INDEMNITE DE PARTICIPATION AU CONCOURS POUR LE PERISCOLAIRE	18000	15/12/2021
REGIE MUNI	FOURNITURE DE JOURNAUX LUMINEUX	93063,36	15/12/2021
REGIE MUNI	RG FOURNITURES ET POSE DE CAMERAS A WINTZENHEIM	23676,45	15/12/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
REGIE MUNI	FOURNITURES ET POSE DE CAMERAS A WINTZENHEIM ET LOGELBACH	449852,53	15/12/2021
OMNIUM	DGD HONORAIRES CO TRAITANT D'IXO POLE SPORTIF WINTZENHEIM	42,65	14/12/2021
IXO ARCHI	DGD HONORAIRES MO CONSTRUCTION POLE SPORTIF	162,05	14/12/2021
EURO SOUND	DGD HONORAIRES CO TRAITANT D'IXO POLE SPORTIF WINTZENHEIM	8,53	14/12/2021
EVE RISQUE	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE DIVERS BATIMENTS	3405,6	09/12/2021
LOCAM	LOCATION 6 DAE PATRIOT CONNE DU 30092021 AU 29122021	1116	09/12/2021
GUITAR ELLES	CONCERT DE CRAZY NAILS CACHET DE L'ARTISTE	3672	09/12/2021
KRICK HUBE	3 VT CADEAUX DU MAIRE	66,4	09/12/2021
GAESSLER	ARRANGEMENT FLORAL NAISSANCE	49,5	09/12/2021
BNP PARIBAS	LOCATION EZGED DU 24122021 AU 23032022	630,72	09/12/2021
JARDINS	FOURNITURES DE PLANTES OCTOBRE 2021	71,94	09/12/2021
SCHNEIDER	NAPPAGE POUR REUNION 02122021	82,39	09/12/2021
HEINTZ HEN	SERURE POUSOIR ET CLEF NICKELE DE SURETE SALLE LAURENTIA	43,81	09/12/2021
ALLO INCEN	PLAN D'INTERVENTION POMPIERS ARTHUSS	221,56	09/12/2021
BERNER	MASQUES DE PROTECTION FFP3 ETC	297,36	09/12/2021
ATELIER	CACHET ATELIER POUR CONCERT DU CLAIR DE NOEL DU 28112021	900	09/12/2021
BET BOURGEAT	TRANSFORMATION DE LA MAIRIE ANNEXE DE LOG - ETUDE FAISABILITE	1080	09/12/2021
MARCK ET	CASQUE VTT POUR POLICE MUNICIPALE	75,29	09/12/2021
SCHAECHTEL	FOURNITURE D'UN ASPIRATEUR DE FEUILLE WINDY	7188	09/12/2021
MANUTAN	CHAISES ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	2455,08	09/12/2021
COLMAR EAU	POSE POTEAU INCENDIE NORMALISE RUE DU CIMETIERE A LOG	6528,71	09/12/2021
PROCLOTURE	CLOTURE PARC ACKER PANNEAU HERCULE + POTEAU PORTAIL	4909,19	09/12/2021
ADAUHR	MODIFICATION PLU 2021 ZONE D'EQUIPEMENTS OAP REGLEMENT	5469,6	09/12/2021
UGAP	ARMOIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	935,11	09/12/2021
PONTIGGIA	REFECTION EN BICOUCHE DU CHEMIN DU WARSTEINWEG	3643,2	09/12/2021
PONTIGGIA	REFECTION EN BOUCHE DU CHEMIN DU ROTENBERG	9544,8	09/12/2021
CGED	PROTECTION DE CABLE POUR MARCHE DE NOEL	1600,08	09/12/2021
JECKERT B	VIENNOISERIE REUNION GENDARMERIE	12	09/12/2021
JECKERT B	8 KOUGELHOPFS SUCRE PRECOUPES SANS NAPPAGE DE SUCRE	102,39	09/12/2021
WINTZEDIS	BONS CADEAUX POUR LES BENEVOLES DU MARCHES DE NOEL	540	09/12/2021
WINTZEDIS	BONBONS POUR LES LETTRES DU PERE NOEL	68,77	09/12/2021
B B HOTELS	HEBERGEMENT DU 17112021	123,7	09/12/2021
B B HOTELS	HEBERGEMENT DU 03112021	123,7	09/12/2021
FREPPEL EDAC	AFFICHES CLAIR DE NOEL	129,6	09/12/2021
FREPPEL EDAC	INVITATIONS SAINTE BARBE	93,6	09/12/2021
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS 1ER SEMESTRE 2022	373,44	09/12/2021
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE 1ER SEMESTRE 2022	174,45	09/12/2021
MISTRAL-01	REMPLACEMENT DISQUE	240	09/12/2021
STIHLE SAV	REMPLACEMENT CIRCULATEUR CHAUFFAGE APPART RUE HERZOG	450,01	09/12/2021
LRT LES	DEBLAIS TERREAUX	539,74	09/12/2021
MAJUSCULE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	119,76	09/12/2021
MAJUSCULE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	26,32	09/12/2021
MAJUSCULE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	344,74	09/12/2021
MAJUSCULE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	279,91	09/12/2021
MAJUSCULE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	470,57	09/12/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
MAJUSCULE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	32,72	09/12/2021
BERNER	GANTS ATELIERS	156,62	09/12/2021
OUEST VEND	FOURNITURE DE BALAIS POUR BALAYEUSE TRATEUR	292,1	09/12/2021
ATECH	FOURNITURES DE PIECES DETACHEES POUR SUPPORT BACS A FLEURS	168	09/12/2021
SOCIETE SFEP	FOURNITURES DE PELLES ET DE RACLOIR A NEIGE	261,22	09/12/2021
FOUSSIER	CHARGEUR 2 BATTERIES VOIRIE	85,8	09/12/2021
FOUSSIER	ENTREE AIR KIT ET DISQUE POUR 09 RUE HERZOG	69,2	09/12/2021
FOUSSIER	CORNIERES POUR BOITES A LIVRES	46,25	09/12/2021
FOUSSIER	SERRURRE POUSSOIR SALLA LAURENTIA	225,02	09/12/2021
FOUSSIER	BUTOIR MECHE ETC 9 RUE HERZOG	106,03	09/12/2021
FOUSSIER	RENVOI ANGLE ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	11,15	09/12/2021
FOUSSIER	GACHE ELECTRIQUE GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	269,63	09/12/2021
ADELYA	DISQUE DE LAVAGE ARTHUSS	78,58	09/12/2021
HEINTZ HEN	SERRURE MAIRIE ET POLE SPORTIF	419,27	09/12/2021
GEDIMAT	PLAQUE HYDRO POUR LOCAL POLICE VIDEOPROTECTION	385,02	09/12/2021
GEDIMAT	FOURNITURES SIKAFLEX POUR PARC HERZOG	9,82	09/12/2021
GEDIMAT	VIS ETC POUR LOCAL POLICE VIDEOPROTECTION	127,94	09/12/2021
GEDIMAT	AEROSOLS ET ENDUITS LOCAL POLICE VIDEOPROTECTION	41,29	09/12/2021
GEDIMAT	TIGE FILETEE ET BETON POUR EGLISE DE LOGELBACH	64,86	09/12/2021
GEDIMAT	VIS ET EQUERRE POUR DECORATION DE NOEL	17,57	09/12/2021
GEDIMAT	CHAINE ZINGUEE STADE ST GILLES	12,6	09/12/2021
GEDIMAT	BETON POUR VOIRIE	266,26	09/12/2021
SANISITT	SANISPED + SILENCE SFA POMPE DOMESTIQUE SALLE LAURENTIA	734,22	09/12/2021
SANISITT	DOUILLE MANCHON POUR ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	23,16	09/12/2021
CGED	FOURNITURES POUR ECLAIRAGE DE NOEL	150,12	09/12/2021
BATIBOIS	BARDAGE PIN ARRET DE BUS LA FORGE	214,01	09/12/2021
WINTZEDIS	2000 SERVIETTES PAPIER POUR LES VINS D'HONNEUR	65,25	09/12/2021
WINTZEDIS	3 CD DE MUSIQUE ORCHESTRE DE NOEL POUR MARCHE DE NOEL	15,5	09/12/2021
SIGNATURE	BALISES POUR VOIRIE	259,8	09/12/2021
CHAMPION	FLEXIBLE TAMPON MANCHE DE BOIS ETC POUR DIVERS BATIMENTS	349,96	09/12/2021
ABIES DECOR	FOURNITURE FR BOULES DE NOEL	760,32	09/12/2021
ELECTIS	R2V 3G1,5 C100 ECLAIRAGE DE NOEL	84,19	09/12/2021
ADELYA	FOURNITURES PAD VERT ET PAD ROUGE ATELIERS	53,33	09/12/2021
ADELYA	COMPRIMES DE CHLORE POUR DIVERS BATIMENTS	381,88	09/12/2021
ADELYA	GEL ANTISEPTIQUE POUR POLE SPORTIF	36,93	09/12/2021
WINTZEDIS	CATERING CONCERT DU 1122021	19,1	09/12/2021
SPRE	SONORISATION DE RUE HALLE DES FETES DU 3 AU 05122021	58,81	09/12/2021
DUBERNARD	VERIFICATION EXTINCTEURS POLE MEDICAL LOGELBACH	68,76	03/03/2022
LOCAM	LOCATION 1 DAE PATRIOT CONNECT POUR POLE MEDICAL LOGELBACH	223,2	23/02/2022
STIHLE FRERES	AMELIORATION ACOUSTIQUE POLE MEDICAL DE LOGELBACH	3588	18/02/2022
INGEMANSSON	MESURES ACOUSTIQUES DE CONTROLE ANALYSE POLE MEDICAL LOG	755,68	17/02/2022
DS CLOISON	FOURNITURE CARTON DE DALLES FAUX PLAFOND DE TONGA E24	132	17/02/2022
DUBERNARD	VERIFICATION EXTINCTEURS POLE MEDICAL WINTZENHEIM	159,23	03/03/2022
DUBERNARD	VERIFICATION ANNUEL INCENDIE POLE MEDICAL WINTZENHEIM	519,19	17/02/2022
LOCAM	LOCATION DAE PATRIOT CONNECT DU 06012022 AU 31032022	208,31	17/02/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
TME ASCENSEURS	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL WINTZENHEIM	564,52	03/02/2022
Nature & Harmon	PEINTURE DUSPERSION ECO BLANCHE 10L FORET	86,27	17/02/2022
WADEL WINNIGER	SAPIN NORDMANIANIA	165	24/01/2022
SCHOENENBE	TRAVAUX REMPLACEMENT COUVERTURE EGLISE SAINT-LAURENT	47210,7	03/03/2022
MISTRAL-01	1 PC DELL + ECRAN SERVICE POLICE MUNICIPALE	2071,2	03/03/2022
ADG CONTROLE	DIAGNOSTIC AMIANTE PONT HIRN A LOGELBACH	1200	03/03/2022
EURO SOUND PROJ	DIAGNOSTIC ACOUSTIQUE ENVIRONNEMENTAL - PERISCOLAIRE WINTZ	1620	03/03/2022
BOULANGER MAG	PLANCHA ET CHARIOT	778,99	03/03/2022
ADG CONTROLE	DIAGNOSTIC AMIANTE PONT ROUTE DE ZIMMERBACH	780	03/03/2022
TP SERVICE	REPARATION PIAGGO PORTER 6778 YX 68	1371,86	03/03/2022
TP SERVICE	REPARATION TRACTO PELLE 880 SX	1039,33	03/03/2022
TP SERVICE	REPARATION ISUZU CAMION BENNE 7872 YQ 68	1043,06	03/03/2022
TP SERVICE	REPARATION TRACTO PELLE 880 SX	1987,44	03/03/2022
Elsass-parquet	REMISE EN ETAT DU SOL DE L'ECOLE DE MUSIQUE - ARTHUSS	3993,3	03/03/2022
OXYGENE REALISA	ELAGAGE CEDRES ECOLE LOGELBACH	2232	03/03/2022
HERTZOG	REFECTION SOL ECOLE DAME BLANCHE SALLE DE CLASSE	3696,66	03/03/2022
ALTER EGO	LOCATION FINTAINE A EAU MAIRIE + ATELIER	1296	03/03/2022
YPOK	CERTIFICAT MOBILE UTILISATION POLICE SUR PC PORTABLE	216	03/03/2022
MYL ET UN SOINS	INTERVENANT ESTHETIQUE VACANCES D HIVER	124	03/03/2022
ACIPA	FORFAIT ET MAINTENANCE IMPIRMANTE HP MFP P57750 SERVICE RH	208,8	03/03/2022
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTI VIRUS ETX MAIRIE JANVIER 2022	291,6	03/03/2022
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS 2EME TRIMESTRE 2022	373,44	03/03/2022
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE 2EME TRIMESTRE 2022	174,45	03/03/2022
PYRESCOM	MAINTENANCE DEFIBRILATEUR MAIRIE	672	03/03/2022
PYRESCOM	MAINTENANCE AVIA 220 PREMIUM DEFIBRILATEUR	240	03/03/2022
DUBERNARD	VERIFICATION EXTINCTEURS	136,15	03/03/2022
DUBERNARD	VERIFICATION EXTINCTEUR ARTHUSS	766,66	03/03/2022
TP SERVICE	REPARATION TONDEUSE GRILLO ESPACES VERTS	869,77	03/03/2022
TP SERVICE	REPARATION TONDEUSE ISEKI	700,13	03/03/2022
TP SERVICE	REPARATION NETTOYEUR HAUTE PRESSION	408,95	03/03/2022
TP SERVICE	REPARATION MASTER FY 631 CL	147,24	03/03/2022
TP SERVICE	REPARATION RENAULT MASTER NACELLE CB 718 HF	219,76	03/03/2022
TP SERVICE	REPARATION PIAGGO PORTER 853 ZV 68	593,96	03/03/2022
TP SERVICE	REPARATION VEHICULE MASTER FY-631-CL	282,12	03/03/2022
AUTOMATISME MAI	REPARATION PORTAIL CIMETIERE WINTZENHEIM	186	03/03/2022
BATIBOIS	FOURNITURE DE RODIN PIN TRAITE AUTOCLAVE CIMETIERES	752,95	03/03/2022
ACIPA	IMPRIMANTE EPSON ET CARTOUCHES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	464,4	03/03/2022
ENERGYS BATTERI	BATTERIE YUASA 12V HALLE DES FETES	84	03/03/2022
ADELYA	DISQUE VERT ARTHUSS	62,8	03/03/2022
ADELYA	DISQUE ROUGE ATELIER	78,59	03/03/2022
TP SERVICE	REVETEMENT SIEGE NACELLE NEW GB 336 QW	135,88	03/03/2022
CASTORAMA	FOURNITURE D'UN DESUMIDIFICATEUR DIVERS BATIMENTS	279,99	03/03/2022
BATIBOIS	BANDE BLANC ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	680,89	03/03/2022
SIGMA KALO	PREMIOR ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	40,02	03/03/2022
ROSE FILS	REMPLACEMENT POMPE DE CIRCULATION CHAUDIERE 9 RUE HERZOG	368,13	03/03/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
MIRCO	VITRAGE EN GLACE ARGENTE ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	58,08	03/03/2022
ELECTIS BURKLE	PILE LR03 VRAC ETC ATELIER	275,12	03/03/2022
ELECTIS BURKLE	ONDULEUR BUREAU M LE MAIRE	355,12	03/03/2022
BERNER	FORET ETC ATELIER	300,55	03/03/2022
ALSACE CAR	PCI SILCOFUG 310ML ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	18,02	03/03/2022
ALSACE CAR	NOVOCERAM STANDARD ATELIER	33,52	03/03/2022
ADELYA	DIESIN MAXX 5L ETC DIVERS BATIMENT	240,82	03/03/2022
EUROFINS	PRELEVEMENT ANALYSE LEGIONNELLES DIVERS BATIMENTS	1764	23/02/2022
STIHLE SAV	MAINTENANCE POMPE A CHALEUR POLE SPORTIF	1452	23/02/2022
LOCAM	LOCATION 5 DAE PATRIOT CONNECT POUR DIVERS BATIMENTS	1116	23/02/2022
BODET	MAINTENANCE CLOCHES HORLOGE CADRAN EGLISE SAINT LAURENT	295,38	23/02/2022
BODET	MIANTENANCE CLOCHES EGLISE LOGELBACH ANNEE 2022	293,66	23/02/2022
TP SERVICE	REVETEMENT SIEGE NACELLE	445,97	23/02/2022
TP SERVICE	REPARATION NACELLE CB-718-HF	764,2	23/02/2022
LEITZ SARL	LAME CIRCULAIRE	45,01	23/02/2022
LEITZ SARL	RUBAN ACIER POUR ATELIERS	63,04	23/02/2022
ADELYA	SEAU ET EMBOUCHURES ETC POUR ATELIERS	316,83	23/02/2022
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	279,22	23/02/2022
SIGMA KALO	COMBINAISON JETABLE	102,17	23/02/2022
SIGMA KALO	PEINTURE CHALET ADEIF	22,69	23/02/2022
BERNER	SILICONE POUR ATELIERS	122,48	23/02/2022
BERNER	EASY CLASS	16,51	23/02/2022
TEKTO INGENIERI	TRAVAUX PONT RUE HIRN A WINTZENHEIM	2476,96	18/02/2022
TEKTO INGENIERI	TRAVAUX PONT ROUTE DE ZIMMERBACH A WINTZENHEIM	913,5	18/02/2022
HYDROGEOTECHNIQ	ETUDES GEOTECHNIQUES G2 PONT RUE HIRN A WINTZENHEIM	3616,8	18/02/2022
HYDROGEOTECHNIQ	ETUDES GEOTECHNIQUES G2 PONT RUE DE ZIMMERBACH A WINTZ	3633,6	18/02/2022
IG CONSULTANT	CREATION D UN PERISCOLAIRE CENTRE	1201,63	17/02/2022
EURO SOUND PROJ	CREATION D UN PERISCOLAIRE CENTRE	2448,26	17/02/2022
OTELIO	CREATION D UN PERISCOLAIRE CENTRE	1100,74	17/02/2022
OTE INGENIERIE	CREATION D UN PERISCOLAIRE CENTRE	9487,3	17/02/2022
IXO ARCHITECTUR	CREATION D UN PERISCOLAIRE CENTRE	24138,07	17/02/2022
ALSACE MIC	VIDEOPROJECTEUR SALLE 31 ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	2256	17/02/2022
ALSACE MIC	VIDEOPROJECTEUR INTERACTIF ECOLE PRIMAIRE DE LOGELBACH	4077,48	17/02/2022
ADAUHR	INTEGRATION AU GEOPORTAIL DES PIECES PLU	1416	17/02/2022
PROTECTAS	HONORAIRES MISSION DE CONSEIL ET ASSISTANCE ANNEE 2022	2068,28	17/02/2022
SHARP BUSINESS	IMPRESSION SUPPLEMENTAIRE ANNEE 2021 SERVICE FINANCES	1953,32	17/02/2022
HP SECURITE	MAINTENANCE ALARME DIVERS BATIMENTS	2384	17/02/2022
PONTIGGIA	REFECTION DU CHEMIN DU EHRBERGPFAD	11646	17/02/2022
KONE	REMPLACEMENT CELLULE DE DETECTION ASCENSEUR ARTHUSS	1839,6	17/02/2022
ADELYA	OASIS PRO ETC DIVERS SITES	1838,81	17/02/2022
LIMA SERVICES	NETTOYAGE DE LA SALLE LAURENTIA JANVIER 2022	264	17/02/2022
WINTZEDIS	CAFE	85,09	17/02/2022
WINTZEDIS	CAFE	16,96	17/02/2022
JECKERT B	PETITS FOURS RECEPTION	49,25	17/02/2022
BOULANGERIE SCH	KOUGELHOPFS SUCRES INAUGURATION VIDEOPROTECTION	16,8	17/02/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
B B HOTELS	CONCERTG DE MALIK DIAW HEBERGEMENT	138	17/02/2022
COLMAR PRINT	REPRODUCTION 3 PLANS DE PERMIS DE CONSTRUIRE - FORMAT A0	46,08	17/02/2022
FREPPEL EDAC	GAZETT INFO N 14 FEVRIER 2022	942,7	17/02/2022
SONOREST	VERIFICATION PARATONNERRE EGLISE WINTZENHEIM ET EGLISE LOG	368,81	17/02/2022
ACIPA	FORFAIT AVEC PAGES ET MAINTENANCE ESPON WF4745DTWF	151,2	17/02/2022
EVE RISQUE	VERIFICATION PERIODIQUE APPAREIL DE LEVAGE	786	17/02/2022
DUBERNARD	VERIFICATION ANNUELLE EXTINCTEURS ARTHUSS	182,17	17/02/2022
DUBERNARD	VERIFICATION ANNUEL EXTINCTEUR POLE SPORTIF	470,05	17/02/2022
ALSACE MIC	TELEMAINTENANCE PC PORTABLE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	94,8	17/02/2022
TP SERVICE	REPARATION BALAYEUSE MC200	533,05	17/02/2022
LEIMACHER#1	RAMONAGE ECOLES LOG IMMEUBLE LOGEMENT ET SALLE UNGERER	279,06	17/02/2022
COLMAR EAU	CONTRAT DE NETTOYAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS	138,6	17/02/2022
HUG METALLERIE	REPARATION PORTE ARRIERE MAIRIE	396	17/02/2022
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VEHICULE ZOE FD 222 FR JANVIER 2022	71,48	17/02/2022
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE DE GAZ POMPIERS	17,88	17/02/2022
FIDUCIAL BUREAU	FOURNITURES STOCK MAIRIE	174,77	17/02/2022
BERNER	GANTS	172,57	17/02/2022
MICHEL ETS	COIN D ABATTAGE PLASTIQUE ETC ESPACES VERTS	356,87	17/02/2022
GEDIMAT	GRATTOIR ESPACES VERTS	79,52	17/02/2022
HORMALYS	BALAIS ESPACES VERTS	166,82	17/02/2022
HORMALYS	LAME DE SCIE ESPACE VERT	15,89	17/02/2022
BERNER	GANTS ETC ATELIER	398,99	17/02/2022
LEITZ SARL	LAME ATELIER	54,28	17/02/2022
FOUSSIER	BUTEE SOL LE MANS PRESBYTERE LOGELBACH	12,53	17/02/2022
FOUSSIER	VIS ETC CIMETIERE WINTZENHEIM	58,5	17/02/2022
FOUSSIER	PIED PLASTIQUE NOIR ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	386,03	17/02/2022
FOUSSIER	CREDENCE INOX 9 RUE HERZOG	83,75	17/02/2022
FOUSSIER	CYL DBLE 30X30 9 RUE HERZOG	11,24	17/02/2022
FOUSSIER	PIED TABLE METAL ETC POLICE MUNICIPAL	227,7	17/02/2022
FOUSSIER	JOINT SOUPLE ET FLEXIBLE ETC 9 RUE HERZAOG	19	17/02/2022
FOUSSIER	5 SACS A POUSSIERE ATELIER	99,6	17/02/2022
ADELYA	SRTER KIT DOUBLE PRO 25L/12L	516,7	17/02/2022
ADELYA	EMBOUCHURE MIXTE ATELIER	158,89	17/02/2022
UGAP	DIVERS MATERIELS POMPIERS	474,77	17/02/2022
UGAP	DIVERS MATERIELS POMPIERS	133,8	17/02/2022
PROCLOTURE	6 PANNEAUX DE CLOTURE RIGIDE	289,3	17/02/2022
HEINTZ HEN	DEMI CYLINDRE MAIRIE	121,21	17/02/2022
GEDIMAT	GRILLE FONTE VOIRIE	248,62	17/02/2022
GEDIMAT	COLLIER ATELIERS	115,2	17/02/2022
COMAFRANC	FOURNITURES D'AMPOULES STOCK ATELIER ECLIARAGE PUBLIC	484,03	17/02/2022
COMAFRANC	LAMPE A DECHARGE ETC ECLAIRAGE PUBLIC	788,83	17/02/2022
SANISITT	FLEXIBLE GRDE CUISINE PRESBYTERE LOGELBACH	60,53	17/02/2022
SANISITT	MITIGEUR EVIER PRESBYTERE LOGELBACH	102,88	17/02/2022
SANISITT	ROBINET 9 RUE HERZOG	83,64	17/02/2022
SANISITT	MANCHE LAITON ETC ATELIER	21,5	17/02/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
MATHIEU SA	ROULETTE MC200 ET MC400 BALAYEUSE	179,78	17/02/2022
CGED DISTRIBUTI	REMPLACEMENT VMC ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	84,37	17/02/2022
BOULANGER MAG 5	FRIGO CRECHE POM DE REINETTE	319	17/02/2022
BATIBOIS	PLACAGE DE CHANTIER ABS 2MM ETC BUREAU VIDEOPROTECTION	520,63	17/02/2022
BATIBOIS	QUART DE ROND DE SAPIN PRESBYTERE LOGELBACH	8,1	17/02/2022
BATIBOIS	QUART DE ROND SAPIN ETC ATELIER	1,36	17/02/2022
SIGMA KALO	HYDROVELOURS BASE GAP 5L ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	587,88	17/02/2022
WINTZEDIS	CARTE SD + CARTE RESEAU + POCHETTE APPAREIL PHOTO	45,88	17/02/2022
WINTZEDIS	CAFETIERE ATELIER	130,89	17/02/2022
SOREBA	FOURNITURE DE STORES	470,94	17/02/2022
CHAMPION DREYFU	EMBOUT ETC DIVERS BATIMENTS	293,27	17/02/2022
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES SERIE PRO ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	53,88	17/02/2022
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES SERIE PRO ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	269,4	17/02/2022
ELECTIS BURKLE	PILES ATELIERS	20,02	17/02/2022
BERNER	RONDELLE ATELIER	46	17/02/2022
BERNER	FUSIBLES + RUBAN ETC ATELIERS	355,69	17/02/2022
WINTZEDIS	CONCERT DE MALICK DIAW CATERING	25,86	17/02/2022
ESPACE PRO TECH	GILETS PARE BALLE POUR ASVP	1303	10/02/2022
LAMBOLEY	TAMPON PRINTY 4630 POUR POMPIERS	54,14	10/02/2022
ESPACE PRO TECH	PANTALONS HIVER AGENTS POLICE MUNICIPALE	280	10/02/2022
MICHEL ETS	BOUGIE ET CHAINE POUR ESPACES VERTS	217,09	10/02/2022
HORMALYS	AGRAFES PAILLAGE ESPACES VERTS	55,5	10/02/2022
HORMALYS	SECATEURS ET CASQUES ANTI-BRUIT ESPACES VERTS	185,16	10/02/2022
ALPES CONTROLES	CONTROLE TECHNIQUE PERISCOLAIRE CENTRE	852	09/02/2022
TEKTO INGENIERI	TRAVAUX PONT ROUTE DE ZIMMERBACH A WINTZENHEIM	1573,5	09/02/2022
TEKTO INGENIERI	TRAVAUX PONT RUE HIRN A WINTZENHEIM	4250,92	09/02/2022
YPOK	TERMINAUX DE VERBALISATION ASVP	2210,4	03/02/2022
VITI WALD	MACHINE DE DENEIGEMENT	1275	03/02/2022
DS CLOISON	ISOLATION PLAFOND POLE MEDICAL DE LOGELBACH	5165,1	03/02/2022
MICHEL ETS	FOURNITURE D UN SOUFLLEUR A MAIN	381,65	03/02/2022
REGIE MUNI	AMENAGEMENT CARREFOUR PROVISOIRE COLMAR MALRAUX	12355,61	03/02/2022
REGIE MUNI	AMENAGEMENT CARREFOUR PROVISOIRE COLMAR BOULEAU	14013,92	03/02/2022
MICHEL ETS	EQUIPEMENTS OUVRIERS POUR TRAVAUX FORESTIERS ESPACES VERTS	1025,56	03/02/2022
GUSTAVE MULLER	FOURNITURE DE BORDURES GALVANISES	1479,6	03/02/2022
MICHEL ETS	FOURNITURES DE PIECES DETACHEES	1211,2	03/02/2022
GUSTAVE MULLER	TOILES POUR COUVERTURE DE MASSIFS	1084,92	03/02/2022
ADELYA	ATOM LESSIVE ECOLABEL 5L ETC DIVERS BATIMENTS	8145,09	03/02/2022
ROSETTE FL	DIVERS ARRANGEMENTS	277,5	03/02/2022
ROSETTE FL	2 GERBES AVEC RUBAN TRICOLORES ET INSCRIPTION VILLE DE WINTZ	200	03/02/2022
COLMAR PRINT	TRACE OU COPIE BLANCHE A0 ETC	139,56	03/02/2022
MISTRAL-01	CREATION 2 SESSIONS UTILISATEURS + 2 BOITES MAILS	216	03/02/2022
ALSACE MIC	ABONNEMENT 3 MOIS ZOOM	92,36	03/02/2022
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	68,71	03/02/2022
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	39,61	03/02/2022
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTI VIRUS ETX MAIRIE DECEMBRE 2021	285,6	03/02/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
FORUM SIRIUS	MAINTENANCE LOGICIEL BILLETERIE ARTHUSS	382,14	03/02/2022
TP SERVICE	REPARATION PEUGOET BOXER AX 449 TJ	370,09	03/02/2022
SYND INTER	ENLEVEMENT DECHETS VOIRIE	515,6	03/02/2022
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VEHICULE ZOE FD 222 FR DECEMBRE 2021	71,48	03/02/2022
AGRIVALOR	ECORCES DE RESINE CALIBREES EN VRAC	344,98	03/02/2022
MICHEL ETS	FOURNITURES D UN CASQUE ET DE DEUX ARNAIS ESPACES VERTS	394,21	03/02/2022
TP SERVICE	FEU AVANT DROIT BALAYEUSE	158,98	03/02/2022
HEINTZ HEN	CLEF PLATE PTT ETC 9 RUE HERZOG	22,61	03/02/2022
HEINTZ HEN	CYLINDRE A BOUTON ETC MAIRIE	366,11	03/02/2022
CGED DISTRIBUTI	REMPLACEMENT VMC ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	549,79	03/02/2022
BATIBOIS	PLACAGE DE CHAMP ABS 2 MM ETC ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	576,19	03/02/2022
BATIBOIS	TASSEAY SAPIN 30X60 POLICE	32,88	03/02/2022
BATIBOIS	BANDE BLANC ETC ARTHUSS	686,27	03/02/2022
SIGMA KALO	PANTEX MAT BLANC 15 L ETC POLICE	157,14	03/02/2022
WINTZEDIS	FOURNITURE D UN APPAREIL PHOTO SERVICE TECHNIQUE	167,3	03/02/2022
SARL FERTAL	BROSSE GHIBLI PPL 070 ETC DIVERS BATIMENTS	170,64	03/02/2022
ALLO INCEN	EXTINCTEURS	502,24	03/02/2022
ELECTIS BURKLE	BAES SATI UNILED 2 4 ES HALL DES FETES	892,74	03/02/2022
ELECTIS BURKLE	PILE GLR61 VRAC ETC STOCK	65,36	03/02/2022
ELECTIS BURKLE	LAN 90X90 W0 EMBOUT TA C45 ETC POLICE	315,47	03/02/2022
ELECTIS BURKLE	REMPLACEMENT CAISSON VMC SALLE RONDE TOMI UNGERER	86,69	03/02/2022
ADELYA	MR PROPRE C1 SOLS ET SURFACE 2 L ETC ATELIERS	470,1	03/02/2022
MUSIQUE ET SPEC	CONCERT DE SARA BUFFLER	320	03/02/2022
MUSIQUES ET SPE	PRESENTATION 2021 2022 SARAH BUFFLER EN DUO DU 08092021	100	03/02/2022
SCHOENENBE	REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE EGLISE SAINT-LAURENT	65722,18	27/01/2022
CHAMPION DREYFU	EMBOUT DOUILLES CLIQUET ECOLE MATERNELLE WINTZ ET ATELIERS	1327,8	27/01/2022
OTIS	MAINTENANCE PORTE SECTIONNELLE POMPIERS	946,15	27/01/2022
MICHEL ETS	REPARATION TRONCONNEUSE POMPIERS	82,13	27/01/2022
ACC	BATTERIE POUR NOUVELLE NACELLE DES ESPACES VERTS	174,44	27/01/2022
SUEZ RV NORD ES	DECHETS RECYCLABLE DIVERS BATIMENTS	607,2	27/01/2022
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VEHICULE ZOE FD-222-FR JANVIER 2022	71,48	27/01/2022
HORMALYS	GANTS HIVER POUR ESPACES VERTS	24,58	27/01/2022
FOUSSIER	FOURNITURE APPLIQ CLOISON POUR ECOLE LOGELBACH	59,88	27/01/2022
FOUSSIER	ROULETTES ET CHARNIERE POUR ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	65,47	27/01/2022
FOUSSIER	CADENAS POUR MARCHE DE NOEL	87,94	27/01/2022
ZOLPAN	FOURNITURES MAIRIE	16,2	27/01/2022
GEDIMAT	FOURNITURES LOCAL POLICE VIDEOPROTECTION	91,15	27/01/2022
GEDIMAT	FOURNTURE SIKACEM POUR CIMETIERE WINTZENHEIM	58,56	27/01/2022
GEDIMAT	SABLE CONCASSE	45,64	27/01/2022
GEDIMAT	FOURNITURE WEBER POUR LOCAL VIDEOPROTECTION	282,33	27/01/2022
SIGMA KALO	PEINTURE LOCAL POLICE VIDEOPROTECTION	102,89	27/01/2022
SIGMA KALO	BROSSE COUDEE PRESBYTERE LOGELBACH	11,3	27/01/2022
BERNER	MARQUAGE DIVERS	381,55	27/01/2022
BERNER	RONDELLES POUR ATELIERS	39,14	27/01/2022
ADELYA	LESSIVE ET REFRESH CLEAR POUR STOCK	249,86	27/01/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
LIGUE FR CONTRE	PANNEAUX ESPACES SANS TABAC	268,8	20/01/2022
ARCOTEC	DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE METRAGE	204,25	20/01/2022
TEK ACTIVE	VELO ECOLE ELEMENTAIRE DE WINTZENHEIM	725	20/01/2022
SVP	HONORAIRES 0101 AU 31032022 CONTRAT INTEGRAL	2144,59	20/01/2022
QUADIENT FRANCE	MAINTENANCE MACHINE A AFFRANCHIR DU 09012022 AU 08012023	1460,1	20/01/2022
AIGA	MAINTENANCE ACCES ASSISTANCE TECHNIQUE ANNEE 2022 LOGICIEL FACTURATION ESPACE ANIMATION ARTHUSS	1002,41	20/01/2022
BERGER LEVRAULT	CONTRAT D ASSISTANCE BC EASY COLLECTIVITE	5202	20/01/2022
BERGER LEVRAULT	PAYE LICENCE SITE DU 0101 AU 31122022	6598,08	20/01/2022
LAUBER R	REPARATION RENAULT MASTER DL 159 EV POMPIERS	1121,35	20/01/2022
TP SERVICE	REPARATION VEHICULE PEUGOET BOXER AX 445 TJ	2655,06	20/01/2022
LIRE DEMAIN	LIVRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	1499,99	20/01/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	1798,06	20/01/2022
REAKTIV ASPHALT	FOURNITURE D ENROBE DE REPARATION ET REACTIF A L EAU	1592,16	20/01/2022
AGRIVALOR	TRAITEMENT DES DECHETS VERT EN VRAC	1295,38	20/01/2022
FIDUCIAL BUREAU	FOURNITURES STOCK MAIRIE	1507,88	20/01/2022
LIMA SERVICES	NETTOYAGE DE LA SALLE LAURENTIA DECEMBRE 2021	528	20/01/2022
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP FINANCES ET ARTHUSS	650,02	20/01/2022
BERGER LEVRAULT	MAINTENANCE PROGICIEL SOLON DU 0101 AU 31122022	546,25	20/01/2022
BERGER LEVRAULT	MAINTENANCE E MAGNUS ET ANTENNE NCE STRAT	792,07	20/01/2022
BERGER LEVRAULT	ABONNEMENT BLES FACTURATION DU 01012022 AU 31122022	85,61	20/01/2022
RISO FRANC	MAINTENANCE DUPLICOPIEUR RISO DU 0101 AU 31032022	25,46	20/01/2022
ORONA EST ASCEN	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE SPORTIF 1ER TRIMESTRE 2021	310,02	20/01/2022
TP SERVICE	REPARATION ISUZU CAMION BENNE 7872YQ68	350,15	20/01/2022
TP SERVICE	REPARATION RENAULT MASTER EX 712 RV	372,89	20/01/2022
TP SERVICE	REMPLACEMENT DES 2 PNEUS AVANT DACIA SANDERO DJ 719 YK	167,06	20/01/2022
COLMAR EAU	NETTOYAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS	136,5	20/01/2022
ICA GESTION	2 EME APPEL DE FOND ORD 2021 2022 SALLE WIN ZEN	248,55	20/01/2022
ICA GESTION	AVANCE TRAVAUX DU 01012022 AU 31032022 SALLE WIN ZEN	20,13	20/01/2022
STI BUREAUTIQUE	MAINTENANCE SERVICE GED DU 15122021 AU 14032022	292,86	20/01/2022
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE DE GAZ POMPIERS	17,52	20/01/2022
MILAN PRES	ABONNEMENT MILAN ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	369	20/01/2022
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP ECOLE P¨RIMAIRE WINTZENHEIM	128,7	20/01/2022
MANUTAN COLLECT	MATERIEL ECOLE ELEMNTAIRE WINTZENHEIM	732	20/01/2022
RUC COLMAR	ALBUMS ECOLE ELEMNTAIRE LOGELBACH	81,71	20/01/2022
RUC COLMAR	ALBUMS ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	40,5	20/01/2022
RUC COLMAR	MANUELS ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	214,16	20/01/2022
RUC COLMAR	MANUELS ECOLE ELEMNTAIRE LOGELBACH	386,4	20/01/2022
RUC COLMAR	LIVRES ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	236,47	20/01/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	1,92	20/01/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	322,81	20/01/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	314,73	20/01/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	156,51	20/01/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	66,05	20/01/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	216,31	20/01/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	25,7	20/01/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	128,32	20/01/2022
MAJUSCULE HISLE	MATERIEL ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	291,87	20/01/2022
MAJUSCULE HISLE	MATERIEL ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	141	20/01/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	329,68	20/01/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	264,32	20/01/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	604,61	20/01/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	471,59	20/01/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	4,75	20/01/2022
ACIPA	CARTOUCHE D ENCRE NOIR IMPRIMANTE MAIRIE ANNEXE	178,8	20/01/2022
SCHAECHTEL	FOURNITURES DE PIECES DETACHEES DIVERSES MACHINES	568,52	20/01/2022
OUEST VEND	FOURNITURE DE BROSSES POUR BALAYEUSE	980,64	20/01/2022
LAUBER R	CHAINES DACIA DUSTER EE 157 KP POMPIERS	300	20/01/2022
EQUIP PRO	MINI MOTIF FLOCON EQUIPEMENTS DE NOEL	649,22	20/01/2022
ACIPA	COLLECTEUR ENCRE USAGE POUR IMPRIMANTE	57,6	20/01/2022
BATIBOIS	PLANTRAV ETC POLICE VIDEO	165,8	20/01/2022
BATIBOIS	BASTAING 45 X 145 PINNORD ETC PRESBYTERE LOGELBACH	46,5	20/01/2022
BATIBOIS	BASTAING 45X145 PINPRESBYTERE LOGELBACH	46,5	20/01/2022
WINTZEDIS	PILES POMPIERS	72,44	20/01/2022
EGLINSDOER	PLAQUE POLYURETHANE PUR ETC ATELIER	126,32	20/01/2022
ALSACE MIC	LAMPE POUR VIDEOPROJECTEUR ECOLE PRIMAIRE DE WINTZENHEIM	381,6	20/01/2022
WINTZEDIS	FETE DE NOEL ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	70	20/01/2022
RESEAU COCCI	FOURNITURES D UN ASPIRATEUR VALET AQUA HALLE DES FETES	353,04	06/01/2022
DRONE SUPERVISI	VIDEODRONE DU PARCOURS DU CANAL	2187,6	06/01/2022
MIRCO	VITRAGE ISOLANT ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	1818,6	06/01/2022
CEZAMIE	130 BRETZELS ET 8 KOUGELHOPFS LANCEMENT DE SAISON	230,17	06/01/2022
GRIMMER C	BALLOTINE CHOCOLAT PERSONNEL MAIRIE	909,48	06/01/2022
FUCHS BOU	3 KOUGELHOPFS SUCREES POUR LE 18112021	37,06	06/01/2022
MEDIARUN	TOP MUSIC CAMPAGNE DU 2 AU 7 NOVEMBRE 2021	329,88	06/01/2022
KRICK HUBE	20 BOUTEILLES GEWURZTRAMINER VENDANGE TARDIVE	442,7	06/01/2022
WINTZEDIS	BON ACHAT 150 EUROS M WURGES	140,33	06/01/2022
FREPPEL EDAC	CARTE DE VOEUX	103,2	06/01/2022
FREPPEL EDAC	EAA FLYERS HIVER	180	06/01/2022
FREPPEL EDAC	VOEUX AU PERSONNEL	92,4	06/01/2022
HANTSCH S	CONTROLE ET REGLAGE ASSERVISSEMENT SALEUSE	559,2	06/01/2022
COLMAR EAU	CONTRAT POUR LE CURAGE D UN BAC GRIASSE SALLE UNGERER	248,26	06/01/2022
BON COIN RESTAU	BONS ACHATS CONCOURS DES PLUS BELLES VITRINES DE NOEL	100	06/01/2022
MILAN PRES	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIM WINTZ	369	06/01/2022
SCHAECHTEL	FOURNITURES DE PIECES DETACHEES AUTOPORTEE STADE DE FOOT	205,92	06/01/2022
ANIMO CONCEPT	SACS POUR DEJECTIONS CANINES	902,4	06/01/2022
WINTZEDIS	CATERING CONCERT DU 17122021	14,68	06/01/2022
WINTZEDIS	SPECTACLE JEUNES PUBLIC ECO LOGIS DE NOEL CATERING	14,89	06/01/2022
WINTZEDIS	SPECTACLE JEUNE PUBLIC Y AURA T IL DE LA DINDE POUR NOEL	16,53	06/01/2022
WINTZEDIS	SPECTACLES JEUNE PUBLIC BONBONS	16,46	06/01/2022
LES FEES DU LOG	SPECTACLE JEUNE PUBLIC ECO LOGIS DE NOEL	900	06/01/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
AILLEURS	SPECTACLE JEUNE PUBLIC Y AURA T IL DE LA DINDE POUR NOEL	801,4	06/01/2022
TEKTO INGENIERI	REMPLACEMENT D'OUVRAGE PONT ROUTE DE ZIMMERBACH	3600	05/01/2022
TEKTO INGENIERI	REMPLACEMENT D'OUVRAGE PONT RUE ADOLPHE HIRN	6000	05/01/2022

4. **Locations de salles :**

Salle Laurentia :
08/01/2022 - Mariage location pour un montant de 395 €
06/02/2022 - Assemblée Générale du Club vosgien - location gratuite
05 et 06/03/2022 - Tournoi de tarot et concours de belote 200 €
12/03/2022 - Repas location pour un montant de 500 €

Salle Ungerer :
18/12/2021 - Fiançailles location pour un montant de 400 €
24/12/2021- Fête de Noël location pour un montant de 300 €
12/01/2022 - Anniversaire location pour un montant de 300 €
14/02/2022 - Anniversaire location pour un montant de 300 €
12/03/2022 - Fête prénatale location pour un montant de 400 €

Halle des Fêtes :
19/12/2021- Courses des Run'Heures d'Allure - location pour un montant de 333 €
29 et 30/01/2022 - Bourse aux vêtements de l'association Enfants de l'espoir de Madagascar - location pour un montant de 333 €
26 et 27/02/2022 -Bourse aux vêtements de l'Ecole Dame Blanche location gratuite
05 et 06/03/2022 - Brocante location pour un montant de 350 €

Club House Saint-Gilles :
18/12/2021 - Fête de famille location pour un montant de 180 €
24/12/2021 - Fête de famille location pour un montant de 180 €

Chalet APP :
05/02/2022 Fête de famille location pour un montant de 180 €

Salle Win'zen :
24/12/2021 Fête de Noël - location pour un montant de 72 €

5. **Création des régies comptables** : aucune décision

6. **Délivrances des concessions dans les cimetières :**

Columbarium de Wintzenheim :
8 février 2022 : Achat de la Cavurne Bloc B – Case 2 pour une durée de 30 ans pour un montant de 1220€.
2 mars 2022 : Achat de la Cavurne Colonne 15 – Face A – Case 50 pour une durée de 30 ans pour un montant de 1220€.

Ancien cimetière de Wintzenheim :
6 janvier 2022 : Renouvellement de la concession Section G – Tombe 27 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.
8 février 2022 : Renouvellement de la concession Section E – Tombe 62 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

7 mars 2022 : Renouvellement de la concession Section G – Tombe 141 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

Ancien cimetière de Logelbach :
30 décembre 2021 : Renouvellement de la concession Section Y – Tombe 44 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.
7 mars 2022 : Achat de la concession Section C – Tombe 5 pour une durée de 15 ans pour un montant de 320€.

Nouveau cimetière de Wintzenheim :
19 janvier 2022 : Achat de la concession Section I – Tombe 21 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.
19 janvier 2022 : Achat de la concession Section I – Tombe 19 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.
7 février 2022 : Achat de la concession Section I – Tombe 20 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.
16 février 2022 : Achat de la concession Section I – Tombe 16 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

7. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges :** aucune décision

8. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € :** aucune décision

9. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :**

10. **Reprises d'alignement :** aucune décision

11. **Actions en justice ou de la défense de la commune :** aucune décision.

12. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€ :** aucune décision

13. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 € :** aucune décision

14. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre :** aucune décision